

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du 6 octobre 1949

Présidence de M. le D^r LAFON, Président.

Présents : 24.

Nécrologie. — M. Francisque CHAUX, industriel, président honoraire de la Chambre de Commerce de Périgueux ; — M. le chanoine SOUILLAC, aumônier de la Congrégation de Sainte-Marthe, ancien secrétaire et archiviste de l'évêché de Périgueux.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

Remerciements. — M^{me} Paul VIROL ; MM. GOURGUE et Paul VALOT.

Bibliographie. — *Moun país*, de septembre-octobre 1949, annonce la prochaine parution, aux Editions latino-américaines, Paris, de l'ouvrage de M. Léo Magne, *L'extraordinaire aventure d'Antoine de Tounens* ; préface d'André Maurois, de l'Académie française.

Sous le titre : « En Dordogne. Une capitale du monde préhistorique », *la Tribune de Genève*, du 5 septembre, publie un article de M. le Professeur PITTARD ; il rend hommage à l'œuvre scientifique de notre vice-président, M. Denis Peyrony, et fait l'éloge de son dernier livre : *Le Périgord préhistorique*. « La Société historique et archéologique, qui édita la publication de Peyrony, a fait œuvre pie », écrit notre éminent collègue. « Sans cet ouvrage, beaucoup de gens cultivés, des savants même, ignoreraient, tout à la fois, les importants chapitres d'histoire humaine qu'écrivit la Dordogne et l'immense effort accompli par les hommes de notre temps, par tant de chercheurs désintéressés, pour aider à écrire cette histoire. » M. le Professeur Pittard est de ce nombre.

Dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, de

mai-juin 1949, M. l'abbé GLORY étudie « Les gravures préhistoriques de l'Abri Delluc », aux Eyzies.

Dons de documents. — Par M. le Dr CH. LAFON, deux imprimés :

1) *Lettres patentes du Roy.* Portant règlement pour le payement du Don Gratuit extraordinaire des Villes & Bourgs situés dans le Ressort du Parlement de Bordeaux. Données à Versailles le 7 avril 1760. Registrées au Parlement le 21 juillet 1760. [Incomplet à la fin]

Dans l'Etat de fixation des sommes à payer figurent en Périgord :

Périgieux, Faubourgs et dépendances pour 4750 livres

Bergerac	»	4060	»	»
Thiviers	»	200	»	»
Excideuil	»	200	»	»
Nontron	»	450	»	»
Bourdeille	»	250	»	»
Brantolme	»	200	»	»
Bruc de Grignols	»	200	»	»
Sarlat	»	850	»	»
Domme et Cénac	»	1000	»	»
Saint Cyprien	»	250	»	»
Monpazier	»	120	»	»
Eymet	»	1000	»	»
Belvès et Moncuq	»	280	»	»
Issigeac et Monmarvès	»	260	»	»

Dans le *Tarif des droits à percevoir*, à la rubrique Généralité, de Limoges.

Sur chaque charge mesure de Limoges de vin du Périgord... et Domme, entrant pour la consommation des habitants, 10 sols.

2) « *Décret de la Convention Nationale*, du 17 juillet 1793... Qui casse & annule une Délibération du Département de la Dordogne, et porte que nulle autorité, excepté la Convention, ne peut porter atteinte aux Arrêtés des Représentants du Peuple. »

Il s'agit d'un épisode local de la lutte entre Jacobins et Girondins.

Excursion. — M. le PRÉSIDENT rend compte de l'excursion du dimanche 25 septembre, au cours de laquelle un groupe de nos membres est allé se recueillir au cimetière de

Beaumont-du-Périgord, devant la tombe du Professeur Testut ; M. le Maire s'était joint à eux. Au retour du dolmen du Blanc, qui appartient à la Société par la libéralité de son bienfaiteur, on visita la belle demeure que l'historien de Beaumont s'était choisie : elle appartient aujourd'hui au D^r Pampouille qui, très aimablement, y accueillit ses futurs collègues. Grâce aux explications données à Beaumont par M. le D^r L'Honneur, à Saint-Avil, à Cadouin et à Limeuil par M. André Jouanel, vice-président, et M. le Secrétaire général, cette journée aura été grandement profitable à tous en leur laissant le souvenir d'une parfaite réussite.

Communications. — M. le D^r Charles LAFON parle d'une édition des œuvres de Brantôme, parue à La Haye en 1743 ; la *Bibliographie générale du Périgord* ne l'a pas signalée. Elle paraît reproduire celle de 1740, La Haye, 15 vol. petit in-12, par Le Duchat, Lancelot et Prosper Marchand ; mais le titre modifié devient *Œuvres de Brantôme*, nouvelle édition... etc. Il n'y a pas trace de frontispice et la vignette représente un phénix contemplant le soleil levant. Au tome XI se trouve la généalogie fabuleuse (oh ! combien) des Bourdeille et la vie de Brantôme.

M. le Secrétaire général présente :

une étude de M. D. PEYRONY sur des fouilles faites par lui dans divers petits gisements : La Truffière, l'abri Barry, Boulou, Sous le Roc, Roc de la Tuilière et Capblanc ;

deux photographies, prises par Mlle Desbarrats, d'un petit monument ornant la cour du château de la Jarthe, à Trélissac. Selon notre avisée collègue, l'ancien bénitier de la chapelle détruite de Saint Roch entre dans la composition de cette sorte de niche logée dans une pile que surmonte l'arcade destinée à la cloche du château ;

une étude de M. Maxence BIBIÉ sur l'exil en Périgord de M^{sr} Christophe de Beaumont, archevêque de Paris (1738), d'après une correspondance retrouvée dans le fonds de l'Intendance, aux archives départementales de la Gironde ; ces détails ont échappé aux biographes de l'illustre prélat, le Père Emile Regnault S. J. et l'abbé Monmont.

Notre collègue M. MORIN, relate M. Corneille, garde dans

sa maison de famille, à Lamothe-Montravel, le fauteuil où s'assit un moment l'impératrice Eugénie et le figuier (repiqué) dont elle goûta les fruits, un jour que Leurs Majestés étaient venues faire une visite au châtelain de Montaigne, M. Magne.

M. CORNEILLE commente un vieux papier provenant de Puyguilhem. Du 26 octobre au 6 novembre 1767, le régisseur du comte de Rastignac effectua le partage du blé d'Espagne récolté dans les neuf métairies du domaine : soit 374 « sacs » (ou boisseaux complés pour 13 litres). Il s'agit là d'un assez gros rendement. Notre Trésorier déplore le quasi-abandon de cette sorte de culture.

M. SECONDAT observe que le maïs ne joue plus le même rôle qu'autrefois dans l'alimentation paysanne et que diverses plantes sarclées ont avantageusement remplacé cette céréale.

M. Jean SECRET présente la monographie, avec plans, des églises de la Dordogne qui appartenaient avant 1790 à l'évêché de Cahors.

Ce travail apporte la preuve que les limites diocésaines ne constituèrent pas des limites monumentales pour ces confins ; l'inspiration et la technique architecturales demeurent périgourdines.

Notre Secrétaire adjoint a repéré dans une lithographie de *Montaigne* (1836), représentant l'église (détruite depuis) d'Andrivaux, à quelques pas de distance, dans l'ancien cimetière, un petit édicule à demi ruiné qui pourrait bien être une lanterne des morts. Serait-il possible d'obtenir confirmation de cette hypothèse ?

Au cours des travaux de consolidation qui suivirent les destructions opérées à Saint-Front par les Protestants (1584), fut trouvée une plaque de plomb sur laquelle, d'après le Livre Noir de l'Hôtel de Ville, on lisait : HIC REQUIESCUNT QUIDAM EX DISCIPULIS S. FRONTONIS. Le même fait est relaté dans un document de la Collection Dupuy, ms. 219, fol. 77 v°, à la Bibliothèque nationale ¹, sous la date du 3 décembre

(1) Le chanoine Roux dans la *Basilique Saint-Front*, p. 321, donne une fautive cote au ms. de Dupuy.

1583 ; mais l'inscription, dans le texte dont M. J. SECRET s'est procuré la copie, se présente ainsi :

HIC REQUIESCUNT
QUIDAM EX DIS
CIPULIS BEATIS
SIMI FRONTONIS

E. P. I.

Le *Sanctus Fronto* du Livre noir devient ici *Beatissimus Fronto episcopus*, et la variante est bonne à signaler.

M. de LACROUSILLE relève une inexactitude dans le procès-verbal de la séance du 5 mai dernier (p. 70 du *Bulletin*). Le journal le *Combat périgourdin* fut fondé en 1891, par notre distingué collègue et dirigé par lui seul.

De retour d'un voyage en Allemagne occupée (zone française), M. Albert GRANGER met sous les yeux de ses collègues des photographies d'églises et de couvents où s'épanouit le style baroque.

Admissions. — M. Jean BARTHE, licencié ès lettres, professeur d'histoire au collège Henri-IV, rue de Coulmiers, Bergerac ; présenté par MM. André Jouanel et Coq ;

M. Jean-Noël BIRABEN, rue Frantz-d'Espagnet, 69, Bordeaux ; présenté par M^{me} Marie et M. Géraud Lavergne ;

M. BRASSEM, coiffeur, Laforce ; présenté par MM. Brial et Pérol ;

M. Pierre MONÉGIER DU SORBIER, rue de Vaugirard, 164, Paris (XV^e), et Montignac-sur-Vézère ; présenté par M. le M^{is} Arnaud de Fayolle et M. Géraud Lavergne.

Le Secrétaire général

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r LAFON.

Séance du jeudi 3 novembre 1949.

Présidence de M. le D^r Ch. LAFON, Président.

Présents : 15. — Excusés : 2.

Nécrologie. — M. Albert GONTIER DE BIRAN, ingénieur civil des Mines.

L'Assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

Félicitations. — M^{lle} DESMONEN et M. Marcel FOURNIER qui viennent de recevoir des diplômes d'honneur pour leurs œuvres littéraires. — M. Roger CLERGERIE, nommé chevalier de la Légion d'honneur. — M^{lle} Irène FAURE, décorée de l'Ordre de Saint-Front.

Dons et achat d'ouvrages. — Par M. Franck DELAGE ; ses deux articles :

Gisement préhistorique de la Combe de Laborie à Valojoux (Dordogne). [Extr. du *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord.*] S. l. n. d., in-8°, 14 p. ;

Fontaines et sources miraculeuses et guérissantes de la Haute-Vienne. (Extr. de la *Nouv. Revue des Traditions populaires*, n° 3, mai-juin 1949.) S. l. n. d., in-8°, 38 p., carte :

Par M. M. SECONDAT, le n° d'octobre 1949 d'*Espoirs*, organe de liaison des Amicales laïques et Foyers ruraux de la Dordogne, contenant l'article de notre collègue sur *Le Périgord préhistorique*, de M. D. Peyrony ;

Par M. Jean SECRET : *L'Anneau d'Or*, de mai-août 1949, contenant son étude sur « le Christ vu par les artistes » ;

Rapport et opinions de MM. Muquet de Nanthou, Salle et Barnave, sur les événements relatifs à l'évasion du Roi, et de la Famille Royale ; et sur les vrais principes de la Constitution adoptés par l'Assemblée Nationale. A Périgueux, chez J. P. Dubreuilh, impr. du Département. S. d., in-8°, 94 p.

M. le Président remercie les aimables donateurs.

M. le Secrétaire général signale l'achat pour la bibliothèque de la suite du *Manuel de Folklore français*, de A. Van Gennep, tome I^{er}, partie IV, qui est consacrée presque tout entière aux cérémonies de la Saint-Jean,

Bibliographie. — Dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, juillet-août 1949, article de M. D. Peyrony, H.H. Kidder, H. V. V. Noone : « Outils en silex émoussés du Paléolithique supérieur ».

Dans la *Revue du Libournais*, 2^e trim. 1949, début d'une étude de M. Alexandre Nicolay sur « Sainte-Foy-la-Grande », dont l'histoire touche de si près à celle du Périgord ; ainsi qu'un rapport, p. 45 45, sur la découverte d'un nouveau polissoir à la limite des départements de la Gironde et de la Dordogne, au niveau des communes de Ligeux et de Razac. C'est un bloc de silex assez irrégulier à trois rainures.

La *Revue de l'Agenais*, 3^e trim. 1949, reproduit une lettre de Saint-Beuve relative à Jasmin et à son action de bienfaisance en faveur de l'église de Vergt (1843). M. L. Coulonges relate les découvertes faites à « la nécropole gallo-romaine de Las Fargues-Basses, à Saint-Front (Lot-et-Garonne) », à la limite des cités des Nitiobriges, des Cadurques et des Pétrococres. M. le chanoine Marboutin traite de « Notre-Dame d'Haute-faye », lieu de pèlerinage en Agenais souvent combiné avec Cadouin.

Communications. — M. le Secrétaire général présente un morceau de tuile à rebord trouvé à La Boissière comm. de Beauregard ; il lui a été remis par M. le comte de MIRANDOL. Notre collègue a étudié, durant ces vacances, le tracé de la voie romaine de Brive à Périgueux aux abords de Condat-sur-Vézère et il a fait des constatations de grand intérêt sur lesquelles il nous promet un rapport.

M. Emile DUSOLIER a trouvé dans le *Journal de Ribérac*, du 27 juin 1879, un poème inspiré à l'un des anciens vice-présidents de la Société, Elie de Biran, par les ruines romantiques du château de Maroite.

L'auteur de *Fleurs éparses* a dédié ces strophes assez banales à son vieil ami Albert Dujarric-Descombes, comme lui érudit et membre de l'Académie des Poètes.

M. le Dr L'HONNEUR envoie la monographie qu'il a écrite sur l'église de Montpazier : elle est accompagnée d'excellentes coupes de cet édifice, dues à la main habile de M. Séguy, architecte à Paris,

A cette communication est joint le dessin d'une taque armoriée qui se trouve dans une maison de Saint-Marcory : écu à 2 lions affrontés, au chef chargé d'un croissant accosté de 2 étoiles et sommé d'un casque de face à lambrequins. Qui identifiera ce blason ?

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL relève le succès qu'a obtenu l'Exposition mariale ouverte du 16 au 23 octobre dans la grande salle des fêtes de l'Institution Saint-Joseph. Parmi un remarquable ensemble d'objets d'art religieux, surtout des Vierges en bois, et les Pietà de Mussidan et d'Agonac, il faut signaler le montage photographique de l'ensemble et des détails du grand rétable de la Cité, réalisé avec la collaboration de M. MARTINEAU.

M. DU SORBIER adresse un remarquable relevé, fait sur le terrain, de l'enceinte fortifiée de Montignac-sur-Vézère. Un abondant commentaire, puisé dans le terrier de 1686 et dans des archives privées, éclaire chaque particularité du plan. Ce travail sera publié.

Des recherches faites par M^{me} d'ABZAC dans les registres paroissiaux de Coulounièix, il ressort que les limites de la paroisse Saint-Jean de la Cité empiétaient largement sur le territoire de la commune dessus dite. Les habitants des villages de Chamiers, des Anglais, de Parrot, de Sarrazi, de Château-Planchet, de Bayot, de la Rolphie, de Plague, de Balzac, avaient besoin d'une autorisation spéciale de l'archiprêtre de Saint-Jean pour être baptisés, mariés ou enterrés à Coulounièix : ces cas étaient d'ailleurs peu fréquents.

La question des limites paroissiales dans et autour de Périgueux demanderait toute une étude.

M. CORNEILLE, accompagné de M. SECONDAT, s'est rendu au manoir de Plague, commune de Coulounièix, près duquel M^{me} d'Abzac vient de faire quelques trouvailles.

D'une profonde excavation de la cour du château, — l'ancienne mare probablement — ont été retirés deux pots, dont l'un est intact et des morceaux d'un coffret à ferrures. Tout au fond, il y avait une fort belle pierre, qui put être un linteau de porte.

Nos collègues ont également trouvé, employée dans un

mur de grange, une pierre portant une inscription très fruste : on distingue encore les trois lettres V I A. Dans les dépendances, les matériaux de remploi : fûts de colonnes, architraves, entablements sont abondants, et laissent supposer que Plague occupe l'emplacement d'une villa gallo-romaine.

Aux abords immédiats, il y a d'autres curiosités, tel le cluseau de Blanquet, commune de Coursac.

M. Jean SECRET dit qu'il est retourné avec M. LAVERGNE à Saint-Avit-Sénieur, pour en étudier l'église de plus près qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Elle conserve encore trois inscriptions : deux du XII^e et une du XVI^e siècle ; une seule, celle de 1117 a été, très incorrectement, publiée ; les deux autres n'avaient pas été déchiffrées. C'est maintenant chose faite, à une ligne près. Nous avons, ajoute M. Secret, trouvé l'accueil le plus empressé auprès de notre collègue, M. MERLE. Il a recueilli dans les décombres et conservé chez lui quelques fragments sculptés provenant de la collégiale de Saint-Avit et en particulier de superbes chapiteaux romans de la première époque. M. le Secrétaire adjoint présente un spécimen de ces sculptures que M. Merle l'a prié d'offrir à la Société historique et archéologique.

M. LE PRÉSIDENT exprime à M. Merle ses plus vifs remerciements.

Admissions. — M^{lle} Germaine BESSE, secrétaire de l'Inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports, rue Kléber, Périgueux ; présentée par M^{me} Médus et M. Lavergne ;

M. l'abbé ALLARD, curé de Borrèze ; présenté par MM. l'abbé Béchennec et J. Secret ;

M^{lle} Renée BONNET, Beynac-et-Cazenac ; présentée par M^{lle} Gardeau et M. J. Secret ;

M. Roger CLAVÉRIE, professeur de Mathématiques au Collège Moderne, Excideuil ; présenté par M^{lle} Tourte et M^{me} Médus ;

M. René LABORIE, artiste-peintre, boulevard Victor-Hugo, 11, Bergerac ; présenté par MM. Robert Coq et A. Jouanel ;

M. LALOT, instituteur, Sainte-Foy-de-Longas ; présenté par MM. Lafille et Secondat ;

M. le D^r PAMPOUILLE, Beaumont-du-Périgord ; présenté par MM. les D^{rs} Lafon et L'Honneur ;

M. Edouard VERBAUWEN, contrôleur adjoint du Travail et de la Main-d'Œuvre, rue Lafayette, 14, Périgueux ; présenté par M. le chanoine Jarry et M. Chartrouille.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r CH. LAFON.

Séance du jeudi 1^{er} décembre 1949

Présidence de M. le D^r LAFON, Président.

Présents : 18. — Excusé : 1.

Nécrologie. — Le D^r Paul VILLATTE, auteur d'une histoire du canton de Salignac, honorée du Prix Testut ; — M. Paul LUNAUD, de Brantôme.

La Société s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

Félicitations. — M. G. ROQUE, officier de l'Instruction publique.

Remerciements. — M^{lle} BONNET, MM. CLAVERIE et VERBAUWEN.

Bibliographie. — M. LE PRÉSIDENT analyse un article paru dans le *Bulletin du Quarantenaire de l'Association amicale des anciens élèves du Collège de Bergerac* ; il est dû à M. Robert COQ et concerne un enfant de Bergerac, Stéphen Girard (1750-1831). Cette forte personnalité méritait de sortir de l'oubli, le Girard-Collège, que notre compatriote fonda à Philadelphie, jouit encore aujourd'hui dans l'Union américaine d'une réputation solide et justifiée. Un portrait en taille-douce de Stéphen Girard, par Bouvier, est communiqué par M. le D^r Lafon.

M. LESCURE présente une observation.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signale que *la Semaine religieuse du diocèse de Périgueux et Sarlat* a commencé, dans son numéro du 19 novembre, une étude de M. le chanoine Contasseau, supérieur du Grand Séminaire : « Saint Vincent de Paul et le Périgord ».

Il annonce la parution du second volume de *Léon Bloy*, le magistral ouvrage de M. Joseph Bollery (Paris, éditions

Albin Michel), qui suit son héros dans ses débuts difficiles, du « Chat Noir » au « Mendiant Ingrat » (1282-1892).

M. Lavergne rend également compte de *Quand j'étais jeune*, de Rachilde ; volume acheté par la Société.

Dons de documents. — M. le D^r LAFON, offre à la Société un portrait lithographié du peintre périgourdin J.-E. Lafon, ainsi que deux croquis au lavis du caricaturiste Sem.

Communications. — M^{me} Renée BERTON a remis à M. Corneille des notes bio-bibliographiques sur son mari, l'écrivain et auteur dramatique si apprécié, et sur son fils, Jean-François Berton (1915-1932), poète d'avenir, prématurément disparu.

M. le Comte DE MIRANDOL, a adressé à M. le Secrétaire général le compte-rendu des premières recherches qu'il a faites pour retrouver le tracé de la voie romaine entre Labachellerie et Condat. L'enquête, scientifiquement menée, permettra de sortir des à peu-près.

M. LAVERGNE expose les discussions que souleva en 1846 la question de la traverse de Périgueux par la route royale n° 21, de Paris à Barèges. Quatre projets furent établis par les Ponts et Chaussées et soumis à la municipalité. Le Conseil municipal, revenant sur une décision antérieure, adopta le tracé rejoignant, par la rue de la Clarté et la place de la Mairie, le Cours à la hauteur de l'ancien hôtel de France (rue Puynazeau). Mais ce vœu qui, s'il y avait été donné suite, eût nécessité la démolition des trois-quarts de l'hôtel de ville et des dépendances de l'hôtel de France, resta lettre morte ; jusqu'à l'établissement du quai de l'Isle, la route royale continua à emprunter les rues Barbécane, Notre-Dame, Lanmary et Eguillerie.

M. Lavergne donne la mercuriale du 12 novembre 1849 au marché de Périgueux. Les prix étaient à l'hectolitre :

Froment	14 fr. 50.
Mais	10
Avoine	11 fr. 50.
Haricots	17
Châtaignes	3 fr. 50.
Pommes de terre	3

Le stère de bois valait 10.50 ; le quintal métrique de charbon, 9.50.

Il s'agit là de prix élevés ; c'est un fait constaté dans toutes les périodes troublées.

M. SECONDAT observe à ce propos que les répercussions politiques et économiques de la Révolution de février 1848 n'ont pas été étudiées d'assez près ; dans les campagnes, à Plazac, par exemple, que notre collègue connaît bien, l'ébranlement des esprits a été profond et les conditions de vie normales ne sont revenues que sous le Second Empire. Il est malheureusement trop tard aujourd'hui pour invoquer le témoignage des vieilles gens contemporaines des événements et suppléer ainsi au silence ou à l'insuffisance des textes.

Admissions. — M^{me} BARDON-DAMARZID ; présentée par MM. Bardon-Damarzid et Corneille ;

M^{me} H. CORNEILLE ; présentée par MM. Corneille et Donzeau ;

M^{me} Maurice DONZEAU ; présentée par les mêmes ;

M^{lle} HUMBERT, archiviste-paléographe, bibliothécaire de la Ville, cours Tourny, 13, Périgueux ; présentée par MM. Champarnaud et G. Lavergne ;

M. DESAGE, Villefranche-de-Lonchapt ; présenté par M^{me} Gardeau et M. Lagarde ;

M. René DUMIGRON, Villefranche-de-Lonchapt ; présenté par les mêmes ;

M. DURAND-TEYSSIER, secrétaire général de la C.G.A., rue Fontneuve, 22, Libourne (Gironde) ; présenté par M^{me} Gardeau et M. Garde, président de la Société archéologique de Libourne.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
Dr Ch. LAFON.

LES TOMBES DU RUTH

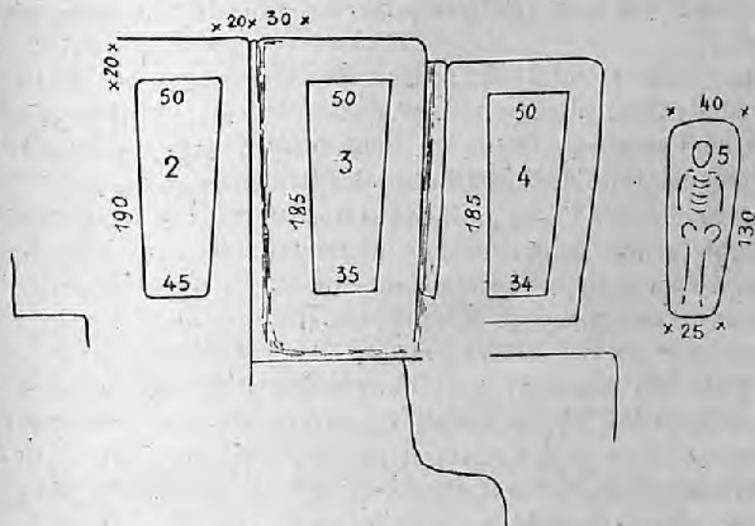
Au cours d'une séance de la Société archéologique de l'année 1910, le marquis de Fayolle montra une bague de bronze trouvée par M. Robert Pagès dans une tombe creusée dans le roc, au Ruth, c^{no} de Tursac. Il avait vu près de ce village plusieurs tombeaux, qu'il comparait à ceux de Fongrenon et de la Ribeyrie.



Profondeur moyenne :

- à la tête : 40

- aux pieds : 30



J'ai pu examiner, au mois d'août dernier, les tombes du Ruth, grâce à l'obligeance de M. Robert Pagès, qui les avait découvertes. Au nombre de cinq, elles sont situées à 50 mètres au S.-O. de la maison Pagès, à mi-hauteur du coteau, près d'anciennes carrières, dans une parcelle de taillis appelée les « Tombeaux » par la matrice cadastrale.

Les 5 tombes sont orientées O.-E., avec une légère déviation pour suivre l'orientation du coteau.

La première est placée à 2 mètres en avant du groupe, vers l'O. Elle contenait deux squelettes d'enfants, placés tête-bêche, 3 tombes sont creusées côte à côte, légèrement en escalier, suivant la pente du flanc du coteau. Chacune d'elles contenait un squelette. La bague de bronze envoyée à M. de Fayolle et une pièce de monnaie indéchiffrable emportée plus tard par le comte Proroke sont les seuls objets que M. Pagès y ait pu découvrir.

Parallèle à ce groupe de 3, une cinquième tombe, de facture toute différente, est creusée dans le roc à 50 centimètres au-dessous du niveau de sa voisine. Elle contient un squelette de petite taille que l'abbé Glory doit, paraît-il, étudier.

Toutes ces tombes étaient, à l'origine, recouvertes d'une dalle en pierre. Les 3 tombes placées côte à côte portent sur le côté S. une large feuillure correspondant au bourrelet du côté N.

Le marquis de Fayolle pensait que les tombes du Ruth, comme celles de Fongrenon, c^{no} de Cercles, et de la Ribeyrie, c^{no} de Lembras, étaient du haut Moyen Age, peut-être contemporaines de l'installation des Barbares en Gaule.

A 20 mètres à l'E. et au-dessous des tombes du Ruth, une double grotte s'enfonce sous le coteau. Devant moi, M. Pagès en a retiré une pierre à anneau, et elle a donné autrefois quelques pièces préhistoriques, preuves de son habitation à des époques différentes.

Non loin des tombes de Fongrenon, de l'autre côté de l'étroit vallon, M. de Fayolle avait signalé un intéressant cluseau, mais qu'il n'estimait pas contemporain du cimetière mérovingien, les Barbares envahisseurs n'allant pas se loger sous terre, disait-il.

Je crois, au contraire, qu'il serait possible d'établir un lien entre ces nécropoles trouvées dans des lieux parfois éloignés des habitations, là où il ne paraît pas y avoir eu d'église, et les souterrains-refuges. Les cluseaux ont pu être creusés par les habitants de la Gaule terrorisés par les invasions

barbares, ces cluseaux étant à la fois un refuge et un lieu de résistance, la défense étant fort bien organisée par l'étroitesse des couloirs et les regards ou meurtrières.

Ils ensevelissaient leurs morts dans les nécropoles au mobilier rare et modeste du Ruth, de Fongrenon et de la Ribeyrie, si différentes des cimetières barbares au riche mobilier funéraire.

M. SECONDAT.

TOMBE MOYENAGEUSE DU RUTH

La colline du Ruth, commune de Tursac en face Le Moustier célèbre par son gisement préhistorique moustérien, aurignacien, solutréen, magdalénien, est dominée par un oppidum du Moyen-Age. A mi-hauteur, s'ouvre une petite nécropole de trois tombes creusées à même le roc.

Fouillées par les anciens propriétaires, les tombes vides et moussues se présentent sous la forme de longs trapèzes profonds de 0 m 35, tous orientés du nord-ouest au sud-est. La troisième, la mieux conservée est longue de 1 m 80, large de 0 m 35 à la tête et de 0 m 35 aux pieds.

Le propriétaire actuel, M. Pagès, avec la collaboration de son gendre, M. Delbarry, a déblayé le 19 avril 1949 le reste de la terrasse N.-E. et a heurté à côté de la troisième tombe une dalle en pierre brute calcaire, épaisse de 0 m 25, mais fissurée en trois endroits. Les blocs enlevés livrèrent l'exca-
vation d'une quatrième tombe située à 0 m 45 en contre-bas de la troisième et occupée par un crâne humain.

M. Pagès pria M. Vidal à Plazac de nous téléphoner chez M. l'abbé Jardel, curé de Plazac avec qui nous étudions certains gisements préhistoriques de la région en collaboration avec d'éminents collègues suisses, MM. les Docteurs Bay et Koby de Bâle.

Le lendemain 20 avril, avec notre assistant A. Fruchard, en présence de MM. Pagès et Delbarry, nous avons très soigneusement déblayé la terre qui remplissait la tombe dans laquelle le crâne seul était apparent. Les racines des arbres avait déplacé les ossements qui apparurent cependant en connexion et au complet. En revanche les os métatarsiens, tarsiens, métacarpiens et carpiens manquaient.

Complètement dégagé, le squelette appartenait à un adulte qui semblait avoir été comprimé dans la fosse dans la région du thorax. Nous avons pris aussitôt des photos. L'excavation à bords angulaires se présente sous la forme d'un trapèze, sans place réservée à la tête, long seulement de 1^m 30, large de 0^m 47 à la tête, de 0^m 32 aux pieds, profond de 0^m 30. Elle est orientée de la même façon que les autres, la tête au N.-O., les pieds au S.-E. Aucun objet funéraire ne se trouvait dans la terre.



Nous avons tout laissé en place dans la pensée que l'un des membres de la Société, spécialiste du Moyen-Age ou d'anthropologie médiévale à l'instar des tombes analogues trouvées à Sainte-Foy-de-Longa et à Castelréal (Bulletin de la Société mars 1949, p. 49 et 50), se ferait une joie de l'étudier sur place.

Abbé GLORY.

ÉGLISES EN DORDOGNE DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE CAHORS

Deux raisons nous ont poussé à présenter ces églises aux lecteurs de ce Bulletin. La première est que, n'appartenant pas à l'ancien diocèse de Périgueux, elles échapperont à la thèse que nous préparerons et risqueraient ainsi de demeurer inconnues. La seconde est que l'étude minutieuse d'une « frontière » peut, dans le domaine de l'archéologie monumentale, être révélatrice s'il s'agit vraiment d'une « école » provinciale. Nous étudierons dans la conclusion si cette « frange » est ou non révélatrice et si elle constitue ou non une limite monumentale.



Au tome I^{er} du présent *Bulletin* (1874) M. l'abbé René Bernaret a publié une étude sur l'organisation des deux diocèses du Périgord d'après l'ancienne pancarte, les dénombremens diocésains et les cartes anciennes ¹. En ce qui concerne le diocèse de Cahors, le pouillé en a été publié par M. Auguste Longnon dans le tome II de la nouvelle série des *Mélanges historiques*, Coll. des Monu-

(1) La carte du diocèse de Sarlat est au t. III (1876), p. 234.

(2) Sur cette série, cf. G. Marmier, *Géographie ancienne du canton de Carlux* dans *B.S.H.A.P.*, 1884, p. 116-127.

ments inédits de l'Histoire de France (Paris, Impr. Nat. 1877). La comparaison permet d'établir la liste des églises de l'ancien diocèse de Cahors appartenant au diocèse actuel de Périgueux, lequel se confond avec le département de la Dordogne. Il y en a vingt, sans compter l'église de Saint-Georges de Mareuil, commune de Saint-Julien-de-Lampon : sept sont dans le canton de Salignac : *Salignac, Paulin, Borrèze, Eyviques, Eybènes, Saint-Crépin, Carlucel* ; onze dans le canton de Carlux : *Carlux, Orliaguel, Simeyrols, Prats, Cadiot, Peyrillac, Milhac, Cazoulès, Calviac, Saint-Julien-de-Lampon, Sainte-Mondane* ² ; une dans le canton de Domme : *Nabirat* ; une dans le canton de Villefranche-du-Périgord : *Saint-Etienne-des-Landes*.

BORRÈZE. — Eglise Saint-Martin.

Nef unique (25 m. \times 8), dont les murs sont partiellement du XIII^e, faite de 5 travées barlongues voûtées d'ogives et terminée par une abside polygonale, plus étroite. Les retombées se font sur des culs-de-lampe (à figures dans la première travée, laquelle porte sur ses goutterots des arcs d'applique brisés, dont la naissance est soulignée par une imposte en quart de rond). Un arc brisé épais sépare les travées 1 et 2. Les travées 2, 3 et 4 ont été revoutées au XVI^e.

L'abside pentagonale du XIII^e est voûtée de six branches d'ogives et éclairée par trois baies plein cintre. Elle a été renforcée au XV^e par quatre gros contreforts et conserve une partie de son ancienne corniche avec trois corbeaux sculptés.

Une chapelle du XVI^e s'ouvre au N. de la 3^e travée ; la retombée de ses ogives se fait sur deux colonnes engagées à chapiteaux fleurdelysés et sur deux colois sculptés de feuillage et d'anges ; la clé est aux armes des La Mothe-Fénelon.

Sur la première travée, intéressant clocher carré du XIV^e à baies brisées, couvert d'un toit d'ardoises à quatre pans. Le portail de la façade occidentale est une médiocre réfection moderne. Le portail sud, partiellement aveuglé par un contrefort du XV^e a perdu son caractère.

MOBILIER. — Le reliquaire de cuivre du XVI^e, signalé par le P. Charles (*Titulaires* p. 132) a disparu en 1926, lors de l'incendie de la sacristie.

CALVIAC. — Eglise Saint-Pierre-ès-Liens.

Donnée vers 1125 par l'évêque de Cahors à l'abbé de Sarlat¹ ; citée en 1170 comme une dépendance de l'abbaye de Sarlat².

Le plan de cette église est assez mystérieux : deux nefs dissymétriques terminées à l'Est par un chœur barlong. Le chœur est voûté d'un berceau transversal brisé naissant sur une imposte chanfreinée ; son mur N. est percé de 3 baies plein cintre posées 1 et 2 (comme aux chevets de certaines églises du Ribéracois : Celles, Grand-Brassac, etc.) ; son mur S. est percé d'une baie plein cintre près de l'angle S.-E. ; son mur oriental, formant chevet, porte sur sa moitié méridionale un arc de décharge brisé, attestant que l'édifice devait autrefois se continuer à l'E. Extérieurement, des contreforts à retour d'équerre et un contrefort médian à l'est contrebutent les poussées. Le chœur est percé, dans la partie méridionale, d'un arc brisé qui communique avec la nef S. et, dans sa partie septentrionale, d'un passage sous un arc surbaissé, donnant accès à la nef N.

La nef S. paraît du XII^e : elle est actuellement sous une fausse voûte en berceau brisé. Au S. s'ouvre une porte plein cintre (retouchée au XIV^e, puis au XVI^e). A l'O. s'ouvrirait une porte au XIV^e maintenant aveuglée. Au N. deux arcs brisés, dont les naissances sont soulignées par des impostes chanfreinées, donnent accès à la nef N.

La nef N. (XV^e) est divisée par un arc brisé épais en deux travées voûtées d'ogives qui retombent sur des culots, ou à pénétration sur des colonnes. Sa façade O. est percée d'une porte accédant à une vis logée dans une tourelle (XV^e) plaquée sur la façade à la soudure des deux nefs. Elle garde un portail du XV^e à moulures prismatiques. Des contreforts normaux et biais contrebutent les poussées. Un clocher barlong du XV^e, fortifié, est monté sur la première travée de la nef N. avec des contreforts à 3 étages de larmiers ; sa partie haute a été remontée au XVII^e.

Une chambre de défense a été montée vers le XIII^e ou XIV^e au-dessus du chœur.

MOBILIER. — Christ en bois polychromé du XVII^e.

(1) *Gall. Christ.*, t. I, col. 127 et 130.

(2) Marmier, *art. cit.*, p. 119.

CARLUX. — Eglise Sainte-Catherine.

Des bulles de 1153 et 1170 signalent une *Capella S^a Maria de Caslux* ; elle a dû précéder l'église bâtie après 1324¹ et non achevée en 1401².

Nef unique suivie d'un chœur rectangulaire.

La vaste nef, au murs élevés (12 m. environ) est sous un lambris moderne. Le goutterot N. est percé de 2 baies brisées du xiv^e ; elle garde 2 enfeus du xiv^e, en tiers point. La nef est accostée au N. d'une chapelle (xv^e) voûtée d'ogives qui retombent sur des culs-de-lampe sculptés de masques. Le goutterot S. est percé de deux baies brisées (xiv^e). La nef est accostée au S.-O. d'une chapelle (xiv^e) voûtée d'ogives retombant sur des culots à masques, et éclairée par une baie (enfeu du xiv^e dans le mur O.). Au S.-E., elle est accostée d'une chapelle (xiv^e) voûtée d'ogives retombant sur des culots (enfeu du xv^e dans l'angle S.-O. ; baie brisée au S.). Le mur O. de la nef est aussi percé d'un enfeu du xiv^e vers l'angle S.

Les murs du chœur paraissent remonter à l'époque romane. Il est possible que l'église du xiv^e ait été greffée sur les restes de l'ancienne chapelle Sainte-Marie. Le chœur a été revoûté en 1905 d'une voûte en étoile retombant à pénétration sur des colonnettes qui, à une certaine hauteur, partent d'un faisceau de 3 colonnettes. Trois baies brisées éclairent le chœur.

Extérieurement, on relève des reprises innombrables dans les murs. Entre les deux chapelles latérales S. des arrachements et des naissances d'ogives attestent une chapelle disparue.

Le portail s'ouvre dans la façade O. : il est orné de trois voussures brisées à boudins toriques retombant sur des colonnettes à chapiteaux frustes. Il est surmonté d'une baie brisée, d'un oculus et dans le pignon formant clocher-mur, de 3 baies campanaires jumelles, brisées.

Le dallage de l'église, très exhaussé (les enfens sont partiellement enterrés) est en pente très accusée montant vers l'E.³

MOBILIER. — Cuve baptismale en pierre, reposant sur un pied

(1) Marmier, art. cit., p. 418.

(2) Id. Legs de Gérard de Vigier pour l'achèvement du chœur.

(3) Parti comparable à celui de l'église de Tayac qui occupe une situation topographique similaire, sur la pente occidentale d'une colline.

mouluré d'un boudin torique, posé sur un socle quadrangulaire (xii^e).

Pietà du xvi^e en pierre (H : 0.40).

Pietà en bois polychromé (début du xvii^e . M.H.C.).

Rétable en bois sculpté (xvii^e).

Eglise Saint-Pierre de Cadiot ¹.

En ruines. Des fouilles pratiquées en 1907 par le marquis de Fayolle ² ont permis de retrouver les bases d'une abside semi-circulaire (ornée intérieurement d'une arcature aveugle retombant sur des colonnes reposant sur un stylobate) et d'un avant-chœur droit peut-être sous coupole ; l'arc triomphal retombait sur des colonnes engagées. La mouluration évoque l'extrême début du xii^e. La nef de deux travées avait été remontée au xv^e.

CAZOULÈS. — Eglise-Saint-Laurent.

Mentionnée en 1327 ³. Presque entièrement reconstruite au xix^e. Nef sous un faux berceau plein cintre, accostée de chapelle formant transept et terminée par un chœur carré voûté d'ogives. Clocher carré sur la partie O. de la nef, à flèche de charpente. Il n'y a d'ancien que des bases de murs et un portail du xvi^e.

EYVIGUES-EYBÈNES. — Eglise Saint-Rémy d'Eyvignes.

Nef lambrissée, flanquée au S. d'une chapelle du xvi^e voûtée d'ogives retombant sur des culots, et s'achevant par un chœur rectangulaire sous un berceau plein cintre (mur N. fortement déversé).

La façade occidentale encadre entre deux contreforts un portail à trois voussures moulurées de tores en amande retombant sur des colonnettes à chapiteau-frise fruste ; il n'y a pas d'archivolte. Au-dessus, on a remployé une sorte de lion ou de léopard ainsi que deux corbeaux sculptés de masques. La façade s'amortit en clocher-mur à deux baies campanaires plein cintre ; le pignon a été recoupé en trapèze.

MOBILIER. → Rétable en bois doré et polychromé du xviii^e.

(1) Citée en 1158 et en 1170 comme dépendant de l'abbaye de Sarlat (*B.S.H.A.P.*, 1884, p. 471). Délaissée dès le xvii^e. Réunie à Carlux après la Révolution. La ruine est sur un plateau dominant à l'E. le vallon montant du pont de Saint-Julien vers Carlux.

(2) *B.S.H.A.P.*, 1907, p. 343-346 ; avec une photo.

(3) Marmier, art. cit., p. 121.

Eglise Saint-Loup d'Eybènes.

Nef barlongue suivie d'un chœur rectangulaire. La nef de deux travées a été revoutée d'ogives qui retombent sur des culs-de-lampe lisses ou sculptés de feuillage ; le doubleau est un arc brisé très épais. Au N. de la deuxième travée s'ouvre une chapelle du xv^e, voutée en étoile ; les retombées se font à pénétration sur des colonnes engagées ; au S. s'ouvre une chapelle peu profonde, sous un berceau brisé.

Le chœur est sous un berceau plein cintre naissant sur une imposte chanfreinée. Les goutterots sont ornés chacun de deux arcs d'applique en plein cintre retombant sur des pilastres nus et des colonnes à chapiteaux archaïques faits d'un tailloir volumineux, d'une corbeille fruste ou à feuilles plates, d'un astragale torique ; les bases sont invisibles. Des baies étroites s'ouvrent au N. et au S. La baie du chevet, en plein cintre, est ornée d'un tore retombant sur des colonnettes à chapiteaux sculptés de feuillage en méplat, avec un astragale torique ; les bases sont profilées d'un cavet entre deux tores. (Extérieurement, cette baie est traitée de la même façon).

Les élévations extérieures révèlent partout l'emploi d'un bel appareil régulier. Un clocher carré (xv^e) règne sur la première travée de la nef, accosté au S. de la cage de la vis. L'église a servi de défense : on accédait à la chambre pratiquée sur les voûtes par une baie percée au S. à 6 ou 7 m. du sol. Des contreforts plats renforcent la nef et le chœur ; la chapelle N. conserve des contreforts biais et un portail du xv^e à trois moulures prismatiques. La porte O. est banale.

MOBILIER. — Rétable en bois sculpté, doré et polychromé (xviii^e).

Cave baptismale du xii^e, cylindrique, gravée de petits arcs plein cintre, de bâtons brisés, de losanges et d'une croix.

NABIRAT. — **Eglise Notre-Dame.**

Edifice sans grand caractère : nef suivie d'un chœur rectangulaire, le tout lambrissé et généreusement restauré au xix^e. Deux chapelles latérales (xvii^e) forment transept, elles sont voutées d'ogives qui retombent sur des culs de-lampe. Clocher porche du xix^e, à flèche de charpente.

MOBILIER. — Rétable en bois sculpté, doré et polychromé (xviii^e),

Statues en bois doré du xviii^e (Vierge, Saint Paul, Saint Pierre).
Christ en bois sculpté et polychromé (xviii^e).

ORLIAGUET. — Eglise Saint-Etienne.

Ensemble au xii^e : nef lambrissée suivie d'un avant-chœur et d'un chœur voûtés de berceaux plein cintre, et séparés par un arc plein cintre épais ; toutes les naissances sont soulignées par des impostes en quart de rond. Au S. de l'avant chœur s'ouvre une chapelle du xviii^e voûtée d'un berceau transversal (dans l'épaisseur du mur est pratiquée une-vis accédant aux voutes). Le chœur est éclairé au N. par une baie romane, au S. par deux baies dont l'une est moderne.

Le clocher barlong s'élève au-dessus du chœur : il porte des baies sur chaque face, sauf à l'E. où il s'accôle à une construction très ancienne. Le portail s'ouvre au S. du chœur, il est orné de deux voussures très simples, à peine brisées.

Mobilier. — Cive baptismale cylindrique, en pierre (xii^e).

Vierge à l'Enfant, en bois polychromé (xviii^e).

Remarquable rétable en bois sculpté et polychromé, avec statuettes et panneaux (4 × 4 m. environ) [xviii^e].

PAULIN. — Eglise Saint-Pierre-ès-Liens.

En forme de croix grecque, elle se compose d'une courte nef, d'un transept avec la croisée sous coupole, et d'un chœur à abside polygonale. L'ensemble est de la première moitié du xii^e mais la nef a été très retouchée au xv^e.

La nef est sous un berceau de lattis¹. La croisée du transept est voûtée d'une coupole. Les grands arcs, en plein cintre ou légèrement brisés, indépendants dès leur naissance, retombent sur des colonnes engagées et des piles quadrangulaires ; les naissances sont soulignées par des impostes chanfreinées poursuivant le profil des tailloirs. Les pendentifs naissent dans des angles rentrants, dès la troisième assise des grands arcs. La calotte, de 4 m. de diamètre, naît en léger retrait d'un bandeau chanfreiné. Les huit chapiteaux, d'un volume assez écrasé, sont faits d'un tailloir chanfreiné, d'une corbeille à feuilles d'eau et à masques, d'un astragale torique ; les bases sont moulurées d'un cavet entre deux tores, au-dessus d'un socle bas. Les croisillons

(1) Des réparations importantes ont été faites à l'église en 1865, 1884 et 1902.

sont voûtés de berceaux plein cintre ; à l'est s'ouvrait sur chacun d'eux une absidiole qui a disparu mais dont il reste l'arc de naissance, en plein cintre, retombant sur des colonnes engagées dont les chapiteaux et les bases sont semblables à ceux des colonnes engagées de la croisée.

Le chœur est fait d'une travée droite sous un berceau plein cintre ; il s'achève, sans transition par une abside polygonale voûtée d'un cul-de-four naissant, comme le berceau du chœur, sur un bandeau chanfreiné. Les murs du chœur et de l'abside sont revêtus de cinq arcs d'applique en plein cintre, retombant sur des colonnettes posées sur un stylobate, et dont les chapiteaux et les bases sont identiques à ceux du transept. Sur les cinq baies éclairant le chœur, deux ont été aveuglées.

La façade occidentale est percée d'un portail à trois voussures brisées retombant sur des colonnettes. Le mur de fond du croisillon N. est percé d'une baie en plein cintre ; celui du croisillon S. porte une baie symétrique sous laquelle s'ouvre un portail du xiv^e à deux voussures plein cintre et archivolté à têtes de clous. Cette façade s'amortit en un clocher-mur dont le pignon aigu est percé de 4 baies campanaires plein cintre (les 2 supérieures plus étroites que les inférieures). Le clocher-mur est en réalité le pignon sud d'une chambre de défense montée au-dessus du transept, et l'on y a conservé l'ancienne corniche chanfreinée et à billettes. C'est le seul clocher-mur du Périgord qui ne soit pas posé sur la façade O. ou sur l'arc triomphal. Il est malaisé d'expliquer cette anomalie ; toutefois, le clocher-mur ne paraît pas remonter au-delà du xiv^e et il semble qu'un clocher carré ait existé à l'origine au-dessus de la coupole.

L'élévation orientale accuse des reprises dans l'abside sans contreforts et garde les arrachements des absidioles disparues sous la corniche des croisillons.

PEYRILLAC-ET-MILHAC. — *Eglise Sainte-Anne de Peyrillac.*

Edifice entièrement reconstruit au xix^e avec trois nefs, un chœur voûté d'ogives et une abside pentagonale. Clocher-porche carré à flèche de charpente. Portail du xv^e à moulures prismatiques conservé.

Eglise Saint-Barthélémy de Milhac.

Paroisse dès 1345 ¹. Nef sous plafond suivie d'un chœur rectangulaire sous un berceau plein cintre (ensemble du XII^e, mais très défigurée). La façade occidentale est percée d'un portail à voussure plein cintre à l'intérieur de laquelle on a disposé une baie brisée. Cette façade s'amortit, par un double rampant, en un clocher-mur à pignon percé d'une baie campanaire plein cintre.

MOBILIER. — Rétable rustique en bois sculpté et polychromé (XVIII^e).

PRATS-DE-CARLUX. — Eglise Saint-Sylvestre.

Nef de quatre travées voûtées d'ogives qui retombent sur des culs de lampe (voûtement remonté), accostée de deux chapelles de chaque côté, voûtées comme la nef.

L'arc triomphal en plein cintre retombe sur des colonnes jumelées à chapiteaux frustes du XII^e ; les bases sont profilées d'un gorge entre deux tours. Le chœur (XIII^e) est voûté d'un berceau plein cintre dont la naissance n'est pas soulignée. Toutes les baies de l'église ont été reprises au XIX^e.

La façade occidentale s'amortit en un clocher-mur rectangulaire percé de quatre baies campanaires en plein cintre ; elle est précédée d'un porche du XVII^e, reposant sur trois arcs plein cintre. Le portail est à 3 voussures brisées qui retombent sur des colonnettes engagées à chapiteaux de feuillage ; l'archivolte repose sur des masques. Les deux dates 1545-1550 gravées sur le piédroit N. du portail doivent indiquer une restauration générale de l'église et la construction des deux chapelles latérales orientales.

MOBILIER. — Fragments d'un intéressant rétable en bois sculpté du XVII^e.

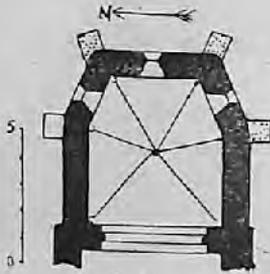
SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET. — Eglise Saint-Crépin.

Nef suivie d'un avant-chœur et d'un chœur.

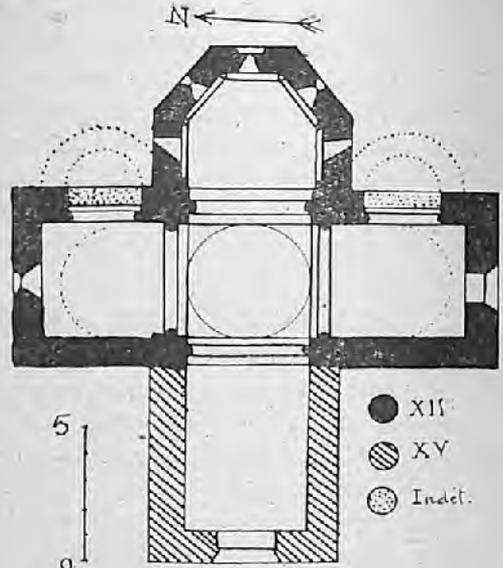
La nef a été presque entièrement remontée au XVII^e. Simple-ment lambrissée, elle est flanquée, sur les 2/3 orientaux de sa longueur, de quatre chapelles latérales voûtées en berceaux brisés transversaux, communiquant entre elles par des passages plein cintre (analogie relative avec Preyssac d'Agonac).

Un arc suraigu donne accès à l'avant chœur rectangulaire du

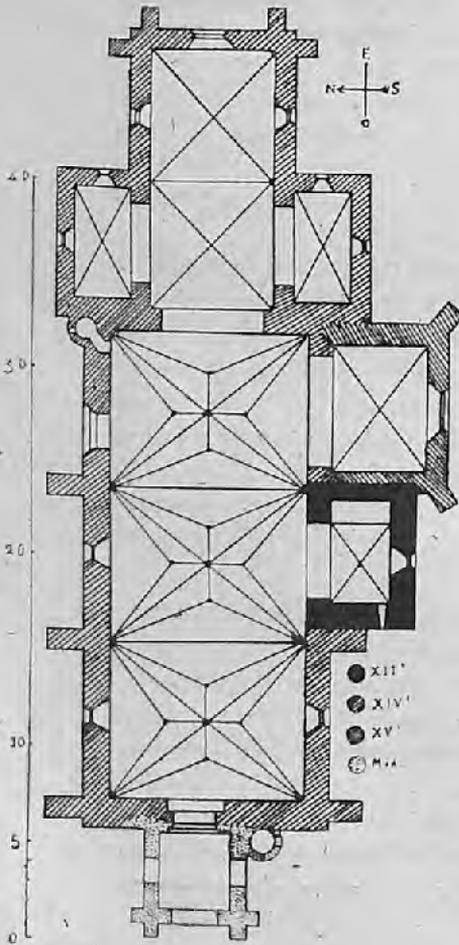
(1) Marmier, art. cit., p. 123.



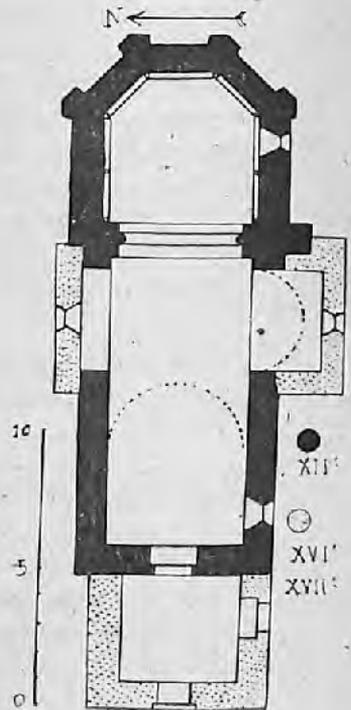
I



II



III



IV

I. Église de Simeyrols (chœur) — II. Église de Paulin. — III. Église de Salignac
IV. Église de Carluçet.

(Plans de J. SECRET)

xvii^e, encadré au N. et au S. d'arcs plein cintre et plafonné de bois. Un arc triomphal brisé marque le début du chœur rectangulaire, revouté au xvi^e d'ogives qui retombent sur des culs-de-lampe (clé aux armes de Salignac).

Un haut clocher barlong s'élève sur l'avant-chœur : percé au xvii^e de baies rectangulaires, il est coiffé d'un toit à quatre pans.

Les évolutions extérieures révèlent d'innombrables reprises. La façade occidentale a été partiellement remontée au xix^e s. avec un curieux mélange de moyen et de petit appareil. La toiture est en « lauzes ».

MOBILIER. — Rétable en bois sculpté, doré et polychromé, avec urnes-reliquaires de bois (xviii^e s.) [Les panneaux figurent Jésus enfant jouant avec Saint Jean, le baptême du Christ et le Bon Pasteur].

Eglise Sainte-Anne de Carlucet.

Nef unique précédée d'un clocher-porche et suivie d'un chœur à abside polygonale. Le clocher-porche, de plan carré, non vouté, a été plaqué contre la façade au xvii^e, l'étage inférieur est percé de baies plein cintre et l'étage supérieur porte une baie brisée sur chaque face : la toiture de lauzes s'est effondrée en 1947.

On pénètre dans la nef par un portail à trois voussures brisées sous une archivolté. La nef, du xii^e, est voutée d'un berceau plein cintre, en blocage, de date indéterminée ; nulle imposte ne signale sa naissance. Elle est accostée, au N., d'une chapelle peu profonde sous un berceau brisé transversal, au N. et au S. d'une chapelle voutée d'un berceau plein cintre. L'arc triomphal brisé, à rouleau, retombe sur des colonnes engagées à dossier : les chapiteaux ont une corbeille sculptée de feuilles plates et de sortes d'acanthes ; la colonne du N. a été cisailée lors de l'installation d'une chaire ; celle du S. a une base profilée d'un cavet entre deux tores.

Le chœur est vouté d'un berceau qui suit sans transition le cul-de-four de l'abside polygonale. La naissance de ces voûtes est soulignée par une imposte profilée d'un filet et d'un tore. Sept arcs d'applique, brisés, entourent le chœur et l'abside, retombant sur des colonnettes dont les chapiteaux ont un tailloir chanfreiné, une corbeille sculptée de feuilles d'eau ou d'animaux formant chiasme ;

les bases sont profilées d'un cavet entre deux tores et reposent sur un stylobate. L'ensemble paraît du début du XIII^e.

Extérieurement, l'abside conserve des fragments de corniche sur modillons frustes ; elle a été renforcée au XIV^e de contreforts.

MOBILIER. — Cloche du XVI^e.

Cuve baptismale du XIII^e, en pierre, moulurée de filets et de tores.

Rétable en bois sculpté et polychromé (XVII^e).

Statue moderne en pierre, de Sainte Anne, par Poutriquet.

CIMETIÈRE. — Contre l'église, au S., on a construit au XVII^e un curieux cimetière entouré de 16 enfeus en plein cintre (M. H. C.)

SAINT-JULIEN-DE-LAMPON. — Eglise Saint-Julien.

Citée en 1143, comme dépendant de l'abbaye du Vigan¹.

Nef de trois travées à chapelles latérales, chœur, abside à cinq pans.

La nef est du XIV^e mais a été revoutée : les ogives retombent sur des culs de lampe. Les chapelles latérales sont de dates diversés ; les travées orientales ont été élevées dès le XIV^e pour donner à l'église un plan cruciforme ; les travées occidentales, à contreforts biaïs, sont du XVI^e et du XVII^e ; toutes sont voutées d'ogives retombant sur des culots ou à pénétration sur des colonnes engagées. L'arc triomphal est proche du tiers point. Le chœur pentagonal, éclairé par trois baies plein cintre, est vouté de sept branches d'ogives rayonnant autour d'une clé sculptée de l'Agneau crucifère, et retombant sur des colonnettes engagées. Les six voutains ont été peints, vers 1550, d'une fresque figurant le Christ en Majesté entouré des Évangélistes Jean et Mathieu, de Moïse, Daniel, Jérémie, Isaïe, tous portant des phylactères à inscriptions gothiques².

Le clocher-porche ne date que de la fin du XV^e : haute tour à contreforts biaïs, percée à la partie supérieure, de larges baies brisées, et conservant des corbeaux de machicoulis. Le rez-de-chaussée forme une travée voutée d'ogives qui retombent sur des culots. La vis qui accède aux parties hautes est logée dans une

(1) Marmier, art. cit., p. 123.

(2) J. Secret, *Fresques de l'église Saint-Julien-de-Lampon*, dans *B.S.H.A.P.*, 1947, p. 103-112 (avec photo).

cage pratiquée à l'angle N.-E. du clocher. Le portail est sous un arc brisé généreusement mouluré.

Extérieurement, l'église accuse de nombreuses restaurations, notamment des réfections modernes dans les chapelles du N. L'absidè porte une corniche chanfreinée posée sur des modillons frustes ; elle est renforcée de quatre gros contreforts montés après coup.

MOBILIER. — Croix de procession en bois sculpté, doré et polychromé (xviii^e).

Support de bénitier fait d'un fût de colonne gallo-romaine sculptée de feuillage et d'entrelacs.

Eglise Saint-Georges de Mareuil ¹.

Petit édifice fait d'une nef du xvii^e sous lambris et d'un chœur rectangulaire du xii^e sous un berceau plein cintre naissant sur un bandeau chanfreiné. La façade O. s'amortit en un clocher-mur dont le pignon est percé d'une baie campanaire plein cintre.

SAINTE-MONDANE. — Eglise Sainte-Mondane.

Appartenait en 1153 à l'abbaye de Sarlat ² et dépendait du prieuré de Calviac. Nef accostée au N. d'un collatéral étroit et suivie à l'E. d'un avant chœur et d'un chœur. La nef de deux travées est sous une fausse voûte d'arêtes ; deux arcs plein cintre donnent accès au N. à un collatéral de deux travées (xv^e) couvert de fausses voûtes d'arêtes.

L'avant-chœur, du xii^e, est voûté d'un berceau plein cintre : au S. s'ouvre une chapelle du xv^e à berceau transversal plein cintre, portant à la clé un écu aux armes de Fénelon ; au N. s'ouvre une autre chapelle communiquant avec le collatéral N.

Un arc brisé donne accès au chœur rectangulaire du xii^e dont le berceau brisé naît sur une imposte chanfreinée. Le chevet plat est percé d'une baie en plein cintre.

Le clocher barlong est monté sur l'avant-chœur : sa partie

(1) Autrefois Saint-Cernin (*Pouillé du diocèse de Cahors*). Cette église actuellement dans la commune de Saint-Julien, mais à la limite du Lot, ne figure pas dans la liste des églises de la Dordogne ayant appartenu au diocèse de Cahors telle que la donne l'abbé R. Bernoret (*B.S.H.A.P.*, 1874, p. 389). Elle était à la collation de l'abbaye de Souillac.

(2) Marmier, art. cit., p. 119.

haute a été retouchée mais conserve des traces de baies géminées romanes derrière les ouvertures rectangulaires.

Portail sans intérêt au S. de la nef.

SAINT-ETIENNE-DES-LANDES. — Eglise Saint-Etienne.

Edifice roman très défiguré : nef lambrissée suivie d'un chœur à abside semi circulaire voûtée d'un cul de four. Le clocher-mur à pignon arrondi avec des contre courbes est bâti au-dessus de de l'arc triomphal. (Il est percé d'une baie campanaire plein cintre).

MOBILIER. — Rétable et chaire en bois sculpté et polychromé (XVIII^e).

SALIGNAC. — Eglise Saint-Julien.

Nef de trois travées suivie d'un avant-chœur flanqué de chapelles, et d'un chœur carré. La nef est du XIV^e, mais elle a été revoutée au XVI^e de voûtes d'étoiles ¹ retombant sur des colonnes engagées ; pour tourner la difficulté d'asseoir neuf ogives ou liernes sur le chapiteau, le constructeur les a réduites à cinq à partir d'une sorte de bague à sculptures flamboyantes. Audessous, les branches d'ogives retombent sur un chapiteau-bague et les nervures, presque en amandes, se poursuivent jusqu'aux socles de base. De hautes baies du XIV^e (l'une partiellement aveuglée) éclairent la nef. Par un arc plein cintre dont les impostes ont un chanfrein sculpté d'étoiles à huit branches, la seconde travée s'ouvre au S. sur une chapelle rectangulaire, seul souvenir de l'église romane ; le mur O. est percé d'une baie à ébrasure simple, le mur S. d'une baie du XIV^e ; on a aménagé, dans l'épaisseur du mur E., un arc épais en plein cintre. Cette chapelle romane a été voûtée au XV^e d'ogives retombant sur des culs de lampe sculptés de têtes.

Par un arc brisé dont l'imposte est une frise de feuillage, la troisième travée s'ouvre au S. sur une chapelle du XV^e voûtée d'ogives retombant sur des culots et sur une colonnette à chapi-

(1) La clé principale de la seconde travée est aux armes des Salignac-Fénelon. Les archives conservant les traces de nombreuses réparations à l'église : en 1753 et en 1763, le toit ; en 1764, le « pignon qui forme le clocher » (ainsi le clocher précédent était un clocher-mur) ; en 1777, le toit. Cf. Dr P. Villatte, *La Société salignacoise à la veille de la Révolution* (Brive 1933), t. III, p. 72.

teau-bague sculpté de feuillage. La clé est aux armes des Salignac, armes qui se répètent de chaque côté de la fenêtre S., large de près de 3 mètres.

L'avant-chœur remonte au XIV^e : il est voûté d'ogives qui retombent sur des colonettes ornées de trois filets en amandes, avec des chapiteaux-bagues. (La clé est un écu coupé aux armes des Salignac et d'une autre famille). Des chapelles s'ouvrent au N. et au S. par des arcs brisés : elles sont voûtées d'ogives (clés aux armes des Salignac) qui retombent sur des culs de lampe sculptés de têtes d'angelots. Des enfeus sont pratiqués dans les murs occidentaux. Des fenestragés du XIV^e sont ouverts à l'E. et dans les murs de fond.

Le chœur, sensiblement carré, du XIV^e, est voûté d'ogives qui retombent de la même façon que celles de l'avant-chœur. Trois hautes baies l'éclairent, celle du chevet plat élargie postérieurement.

Extérieurement, la nef est renforcée, au droit des doubleaux, par de robustes contreforts talutés ou à bâtière. Au N. de la troisième travée s'ouvre un portail du XIV^e à trois voussures brisées, très moulurées, partant de fond, et qui ont perdu leurs lobes découpés. Au S., la chapelle romane conserve à l'O. une corniche à tablette sur trois modillons sculptés de têtes humaines. La chapelle au S. de la troisième travée encadre sa large baie entre des contreforts biais (deux écussons sculptés sur le mur) ; le mur E. de cette chapelle conserve une corniche chanfreinée sur des modillons frustes. Les deux chapelles encadrant l'avant-chœur n'ont pas de contreforts ; le chœur est renforcé à ses angles par des contreforts normaux.

Le clocher est un clocher-porche moderne, carré, à flèche de charpente.

MOBILIER. — Vierge à l'Enfant, en bois sculpté (XVIII^e).

Autre Vierge à l'Enfant, en bois sculpté (XVIII^e).

Sainte Anne et la Vierge, statue moderne en pierre, de Poutriquet.

Chapelles en ruines.

Chapelle de *La Veyssière*. Prise dans un vaste corps de logis rectangulaire, entouré d'une enceinte fortifiée, qui fut aux Templiers, la chapelle avait son chevet au N. percé d'un oculus et de

trois baies plein cintre posées 1 et 2. Belle fenêtre du XIII^e à remplage trilobé au S. L'ensemble, qui paraît du XIII^e, est maintenant irrémédiablement ruiné.

Chapelle des *Croisiers*. — Il reste des traces intéressantes de cet établissement qui datait du XIV^e : c'était un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, dit couvent de Sainte-Croix. Il disparut vers 1770.

La chapelle était orientée ¹.

Eglise du *Toulgou*. — C'est une ancienne église paroissiale : elle était faite d'une nef unique suivie d'un chœur à abside demi-circulaire. (Cf. *B.S.H.A.P.*, 1938, p. 187).

SIMEYROLS. — Eglise Saint-Côme et Saint-Damien. ²

L'église appartenait à l'abbaye de Sarlat,

Nef du XII^e, sous un berceau brisé moderne, avec deux chapelles modernes formant transept, sous des berceaux brisés. (La nef a eu autrefois deux travées voûtées, l'une d'ogives simples, l'autre d'ogives en étoile).

Le chœur est du début du XII^e. L'arc triomphal brisé, à rouleau, retombe sur des colonnes engagées à dosserets : les chapiteaux sont faits de tailloirs chanfreinés, de corbeilles sculptées (l'une de feuillage, l'autre de deux lions adossés retournant la tête pour engouler un oiseau ³), d'astragales toriqués. Les bases sont profilées d'un cavet entre deux tores, au-dessus d'un petit socle. Le chœur-abside pentagonal avait été revoûté au XIII^e de six branches d'ogives (elles-mêmes relancées au XIV^e) de section carrée, rayonnant autour d'une clé et retombant sur des colonnettes engagées posées sur des culots, à chapiteaux grossiers sans tailloirs ni astragales, sculptés de masques plats très archaïques. Extérieurement, cette abside a été renforcée par quatre contreforts saillants. Trois baies éclairent le chœur (l'une a été aveuglée).

La façade occidentale, amortie en un clocher-mur à pignon percé d'une baie campanaire plein cintre, a été remontée au XVIII^e.

Le portail s'ouvre au N. de la nef, sous deux voussures à peine

(1) Cf. Dr Villatte, op. cit. t. I, p. 88. — Cf. aussi Maubourguet, *Sarlat et le Périgord méridional*, t. II, p. 71.

(2) *Ecclesia Sancti Amandi de Simeyrols*, disent les bulles d'Eugène III (1158) et d'Innocent III (1170) dans *B.S.H.A.P.*, 1884, p. 120.

(3) Thème identique à l'un des chapiteaux de l'abside de Carsac-de-Carlux.

brisées, avec un tore dans l'angle rentrant, et une archivoltte à torsade retombant sur des culots.

MOBILIER. — Bénitier de pierre posé sur une clé de croisée d'ogives à 4 branches provenant de la voûte ancienne.

Deux portes en bois sculpté figurant Dieu le Père et la Vierge (XVII^e).

Statues de Saint Côme et de Saint Damien, en bois (1 m. 20 et 1 m. 30 de haut) XVII^e [M.H.C.]¹.

CONCLUSIONS

Ces églises sont trop peu nombreuses pour fournir autre chose que des indications. Par ailleurs, sur ces 21 édifices, cinq seulement ont conservé l'essentiel de leur économie romane (*Paulin, Carluçel, St-Crépin, Eybènes, Orliaguel*) ; d'autres ont été défigurées à diverses époques (*Borrèze, Eyvignes, Simeyrois, Prats, Milhac, Calviac, Ste-Mondane, Nabirat, St-Etienne-des-Landes*) ; d'autres ont été presque entièrement reconstruites à l'époque gothique (*Salignac, Carlux, St-Julien-de-Lampou*) ; certaines enfin sont pratiquement modernes (*Cazoulès, Peyrillac*). Cependant, à condition d'être circonspect et de se limiter aux éléments romans, on peut essayer de voir si ce groupe d'églises offre les mêmes caractères que l'ensemble des églises du Périgord.

Les plans sont ceux que l'on trouve couramment en Périgord : nef unique, avant-chœur fréquent (*Orliaguel, Ste-Mondane, Cadiot*), transept rare (*Paulin*), abside plus volontiers polygonale (*Paulin, Carluçel, Simeyrois, Borrèze*) que circulaire (alors que le contraire est vrai dans l'ouest du Périgord), ou bien chœur rectangulaire (*Milhac, Prats, St-Crépin, Ste-Mondane, Marenil*). Un seul exemple d'absidioles (et encore disparues...) : *Paulin*, où l'on retrouve un plan dérivé du plan bénédictin, comme à Ligeux, Cénac, Capdrot, St-Léon-sur-Vézère. Les élévations ne diffèrent pas non plus de celles que l'on rencontre en Périgord : goutterots nus d'un bel appareil régulier, fenêtres étroites à double ébrasement, contreforts plats, arcs d'applique sur les absides (*Cadiot, Paulin, Carluçel*). Les systèmes de voûtement sont exactement ceux qu'employait le Périgord au XII^e : berceaux

(1) Cf. de Roumejoux, *Simeyrois* dans *B.S.H.A.P.*, 1893, p. 226-228. Photo de ces statues.

brisés ou en plein cintre ; quant à l'unique coupole, celle de *Paulin*, elle est montée sur des pendentifs naissant dans des angles rentrants, ce qui est fréquent en Périgord (*Badefols-d'Ans*, *Chayagnac*, *Baneuil*, *Cause-de-Clérans*, *St-Léon sur-Vézère*). Notons cependant que nous ne sommes pas dans la région de plus grande densité des coupoles, laquelle occupe le N.-O. du Périgord. La sculpture est relativement rare, comme dans le Périgord, et ne s'affirme qu'avec les chapiteaux (*Paulin*, *Carluçet*, *Simeyrols*), les corbelets des corniches et la mouluration, d'ailleurs discrète, des portails ; la qualité de cette sculpture, ses proportions, sa technique ne révèlent aucune différence avec le Périgord. Mêmes réflexions pour les clochers, qu'ils soient des clochers rectangulaires sur le chœur (*Orliaguet*) ou sur l'avant-chœur (*Saint-Crépin*, *Ste-Mondane*) ou des clochers-murs (*Eyvigues*, *Milhac*, *Paulin*, *Prais*, *Simeyrols*, *St-Etienne-des-Landes* ¹⁾) qui nous révèlent que nous sommes dans la zone de plus grande densité des clochers-murs de la Dordogne.

En résumé, rien n'accuse ici une limite autre que de juridiction épiscopale. Pas d'hiatus, pas de solution de continuité : on passe sans différenciation essentielle du Périgord au Quercy. Une expérience semblable faite dans le N. et le N.-E. du département, aux limites des anciens diocèses de Périgueux et de Limoges, nous révélerait par contre une limite très nette. Ce sera l'objet d'une prochaine étude.

Jean SECRET.

VILLEFRANCHE-DE-LONCHAPT

La bourgade nommée Villefranche-de-Lonchapt est située dans le département de la Dordogne, sur la route qui relie Castillon-sur-Dordogne (Gironde) à Montpon-sur-l'Isle (Dordogne), et environ à mi-chemin entre ces deux villes. Cette ancienne bastide est la moins connue des bastides du Périgord. L'historien Léon Dessalles ne signale que très peu de faits la concernant et il exprime le regret d'avoir cherché en vain sa charte de coutumes. Les chances de retrouver celle-ci semblent, en effet, bien minces ; et, à l'exception de

(1) Encore serait-il fort imprudent de faire remonter ces clochers-murs à l'époque romaine !

registres paroissiaux des XVII^e et XVIII^e siècles, il n'existe pas, à Villefranche, d'archives communales anciennes.

La rareté des autres documents a favorisé deux erreurs commises par de Gourgues¹, et maintes fois répétées après lui. Cet auteur écrit, au sujet de Villefranche-de-Lonchapt, que l'église de Loupchac fut donnée à l'abbaye de la Sauve « avec un lieu voisin où, très anciennement, il y avait eu un oratoire de St-Romain », et il ajouta « bastide fondée par Philippe le Bel ».

Ces deux assertions sont inexactes ; les recherches que nous avons pu faire au cours de ces dernières années, quoiqu'encore incomplètes, permettent, à la fois, de rectifier ces erreurs et d'esquisser, sur des bases sûres, l'histoire de Villefranche-de-Lonchapt. C'est ce que nous allons essayer de faire.

Le prieuré

Il a été facile d'établir l'origine gallo-romaine de la paroisse de Lonchapt — anciennement Loupiac ou Louchat — grâce à l'étymologie et au fait que de nombreux débris antiques (dont une statuette) y furent trouvés au début du siècle dernier².

L'église, sous le vocable de Sainte-Marie, fut donnée, en 1117, par Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, à l'abbaye de la Sauve Majeure³ qui reçut également, en 1121, l'église St-Hilaire de Minzac, paroisse voisine. Il est certain que les Bénédictins fondèrent alors un prieuré dénommé dans divers textes : « Prieuré de N.-D. de Loupchac et de St-Hilaire de Minzac son annexe. »⁴ Mais l'examen des chartes des cartulaires de la Sauve, n^o 809, 810, 811, 812, 813, 814, 948 et 949 permet d'affirmer que l'oratoire de St-Romain était à Loupiac (de Cadillac, Gironde) et non à Loupiac (de Villefranche).⁵

(1) *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, (Paris 1873), p. 343.

(2) *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. LXVI (1939), p. 129.

(3) Texte de la charte orig., dans le même *Bull.*, t. XX (1893), p. 49.

(4) Arch. dép. de la Gironde, H 1275 ; Arch. not. de Villefranche : Reçus de prieurs.

(5) Arch. dép. de la Gironde : Cartulaires de l'abbaye de la Sauve (transer Boucherie) ; — Arch. comm. de Bordeaux : Histoire de l'abbaye de la Sauve, par Dom Dulauras (n^o 617).

En effet, pour notre Loupiac, les principaux donateurs de manses et de droits, cités aux XI^e et XII^e siècles, sont : Garsende de Lussac, Guillaume et Etienne de Lussac, dont le nom se retrouve, pendant plusieurs siècles, comme étant celui du principal feudataire de cette paroisse. Tandis que dans la charte 948 et 949, relative à Loupiac (de Cadillac), le nom du feudataire principal est celui de Ségur du Cros, que l'on retrouve également dans d'autres documents pour cette région. Et c'est dans cette dernière charte qu'on peut lire textuellement la phrase citée par de Gourgues au sujet de l'oratoire de St-Romain, alors qu'on la cherche en vain dans les chartes de Loupiac « *quae est sita in castellania de Gorzo* » ¹. Les dates, en outre, permettent d'éviter toute confusion : la donation de l'ancien oratoire de St-Romain à l'abbaye de la Sauve, entre les mains de Pierre, 8^e abbé, étant postérieure à celle de l'église N.-D. de Loupiac entre les mains de Geoffroy, 4^e abbé.

Au reste, quelques vestiges d'un prieuré de St-Romain subsistent à Loupiac de Cadillac, non loin de l'église dédiée à St-Pierre (citée dans la charte) et le château du « Cros » y rappelle encore le nom du donateur.

En 1197, le pape Célestin III confirma, entre autres terres et privilèges accordés à l'abbaye de la Sauve, le prieuré « *de Loupchaco cum ecclesia sua de Minzac* » ².

Le prieuré de Loupchac, ainsi créé par les moines de la Sauve, devait 5 sols de cens annuel à l'abbaye pour le cierge de St-Gérard ³.

Il hébergea, en 1304, le Seigneur archevêque de Bordeaux, Bertrand de Goth, qui devait être élu pape l'année suivante ⁴.

Les Bénédictins furent nantis du patronat de N.-D. de Loupchac, de toutes les dimes et du verrouil de cette église, ainsi que de fonds du même village ⁵.

(1) La paroisse de Loupiac de (Villefranche) faisait partie de la châtellenie de Gursen.

(2) Giroit de La Ville, *Histoire de la Grande Sauve*, t. II, p. 402.

(3) Dulaura, *op. cit.*, p. 72 et 73.

(4) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIII (1883), p. 312.

(5) Dulaura, *op. cit.*,

En 1624, le prieuré « est de très grand revenu et vaut, du « moins avec la cure de Minzac son annexe, trois cens sacs « de bled et quelques soixante barriques de vin, avec les « mesmes dimes, en outre une pièce de terre contenant un « journal et pouvoir valloir d'afferme quinze cens livres »¹. En 1758 et 1764, il est affermé pour mille livres par « Destailat, prieur de Villefranche et Minzac son annexe », lequel habite Bordeaux². Car le prieuré, en tant que bâtisse, fut détruit au plus tard au cours des guerres religieuses, et, plus probablement, par la guerre de Cent ans. Il n'est pas mentionné par le P. Dupuy dans *l'Estat de l'église du Périgord* en 1629. Il faut noter, qu'en raison de la dévastation de la Guyenne au xv^e siècle, par les longues luttes anglaises et par la peste, beaucoup de prieurés ne furent pas reconstruits ; et nous savons que l'abbé de la Sauve décida de supprimer « les prieurés dans lesquels deux religieux ne peuvent pas pas demeurer commodément ». C'est sans doute en raison de cet abandon qu'il accorda, en 1468, au vicaire perpétuel de Loupchac et Minzac, la moitié de toutes les dimes et du verrouil de ces églises³. La question de cette vicairie perpétuelle provoqua peu après (1472) un long procès entre l'abbé de la Sauve et l'évêque de Périgueux³.

Le prieuré de Villefranche et Minzac subsista, en tant que revenu, jusqu'à la Révolution. En 1778, il est géré par Dom Jean Menut, prieur de l'abbaye de Brantôme, le prieur bénéficiaire étant Dom François Monnet, prieur de l'abbaye du Moutiers-St-Jean (Côte-d'Or)⁴. Affermé à des habitants de Villefranche, le montant de ce fermage est, en 1780, de 1700 livres par an (pour sept ans)⁴. En 1787, le prieur titulaire de N.-D. de Villefranche et Minzac est encore un religieux de Moutiers-St-Jean, Dom Charlemagne Florimond Andrieu⁵ ; ce révérend Père, pourvu des bénéfices de ce

(1) Registres paroissiaux de Villefranche.

(2) Reçus de prieurs.

(3) Dulaura, *op. cit.*

(3) " " "

(4) Arch. not. de Villefranche : Batcave, 1780,

(4) " " " " "

(5) Arch. dép. de la Gironde, H 1275.

prieuré et du beau nom de Charlemagne, fut le dernier prieur. Dès 1790, nous trouvons une opposition par les commissaires séquestres « gardiens et régisseurs des fruits décimaux du prieuré de Villefranche et Minzac »¹.

Aujourd'hui encore subsiste, à 500 m. environ de l'église N.-D., un lieu-dit « la Sauve » (n° 369 et 370 section C du cadastre), à l'emplacement qui serait, à la fois, celui du prieuré et de l'ancienne villa gallo-romaine. Un puits très ancien et un étang ont été comblés dans ces parages et d'importantes substructions encombrant le sous-sol.

La bastide

La paroisse de Loupiac faisait partie de la seigneurie de Gurson² qui dépendait elle-même de la vicomté de Castillon. Après le traité de 1259, ce territoire devint, comme tout le reste de la Guyenne, l'apanage du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine. Les *Recognitiones Feodorum* de 1274³ fournissent quelques noms de feudataires dans les paroisses de Ste-Marie de Loyshac (ou Lopchac) et St-Hilaire de Minzac : Géraud de la Barde, Arnaud Vigier ; notons surtout Guilhem de Lussac, dont les aïeux figurent dans les Cartulaires précédemment cités, et dont les descendants rendront hommage à Bérard d'Albret au xiv^e siècle. Aucune trace de bastide dans ces Reconnaissances de 1274.

Le 1^{er} octobre 1278, Edouard I^{er} d'Angleterre donne à son fidèle et dévoué Jean de Grailly « les châteaux de Castillon et de Gurson avec leurs dépendances »⁴. Jean de Grailly tint, on le sait, une place prépondérante auprès du roi anglais et exerça, à maintes reprises, la haute charge de sénéchal en Gascogne. Riche de vastes domaines et d'amitiés princières, il outrepassa ses droits, ce qui motiva une enquête présidée par Guillaume de Middleton, évêque de Norwich. Par la sentence prononcée contre lui, le 22 juillet 1287, Jean de Grailly était convaincu d'avoir usurpé, pendant qu'il était sénéchal de Gascogne, au profit de ses seigneuries (entre

(1) Arch. not. de Villefranche : Dezeimeris, 1790.

(2) Cartul. de la Sauve ; — Charte de 1117, citée.

(3) *Rôles gascons*, n°s 229, 230 et 241.

(4) Le P. Anselme, t. III, p. 368.

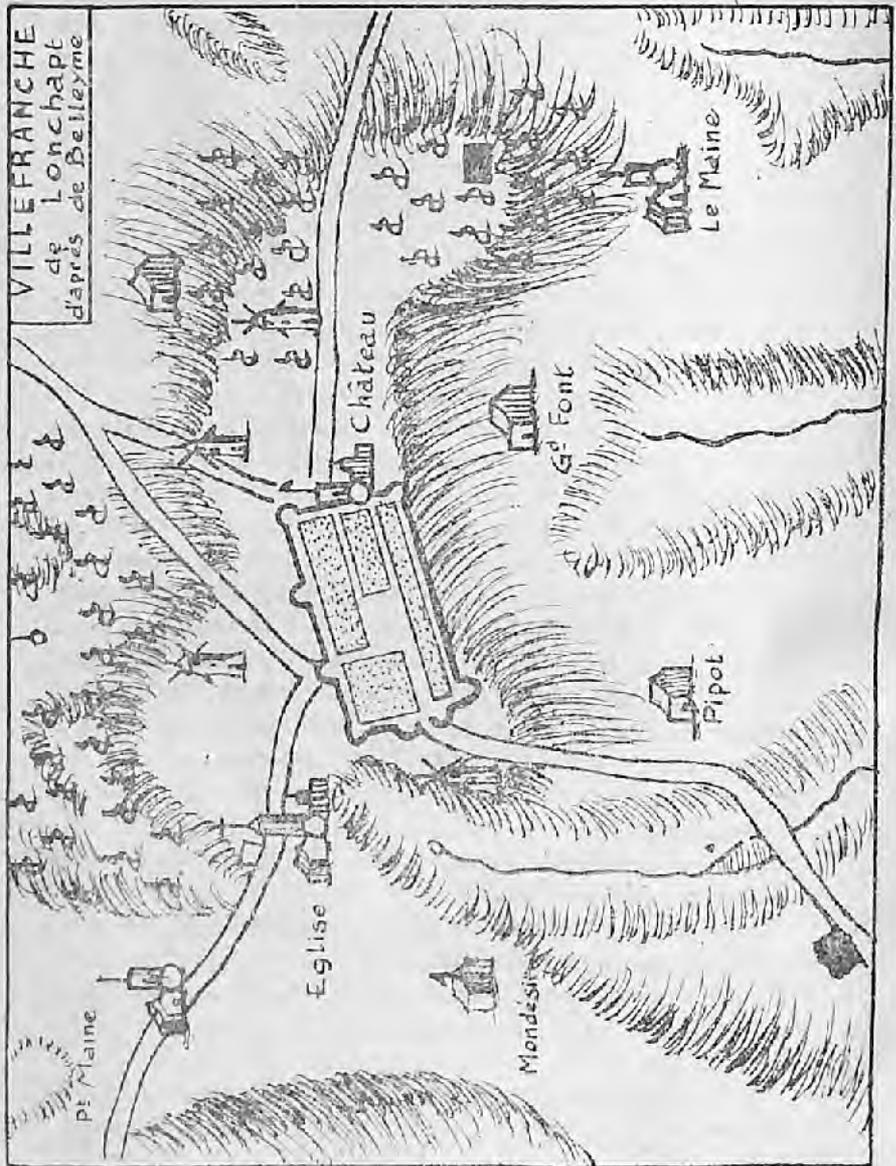
autres celle de Gurson), une partie des juridictions, redevances et biens-fonds qui dépendaient des prévôtés ou châtellenies royales de St-Emilion, St-Macaire, La Réole et Villefranche en Périgord. En particulier, Jean de Grailly s'était approprié la haute et basse justice aux dépens du roi-duc, dans « *Villam Francham in Petragoricensi diocesi* ». En conséquence, il fut condamné, tant à la restitution de ce qu'il avait pris sans droit, qu'à la confiscation de ses terres et possessions en Guyenne. La sentence précise que la justice haute et basse devait être exercée, au nom du roi-duc, notamment par « le prévôt de la bastide de Villefranche ». Cette sentence fut confirmée le 27 mai 1289 par Edouard I^{er}. Archambaud, comte de Périgord, éleva des protestations, en 1289, contre le roi d'Angleterre, au sujet de cet alleu sur lequel il prétendait avoir des droits. (*Rôles Gascons*, n^o 1024)

Donc, en 1287, la bastide dite Villefranche existe. Il s'agit bien de Villefranche de Lonchapt puisque ce document détaillé mentionne, outre des noms aujourd'hui disparus, des lieux-dits et des ruisseaux qui existent encore : Carsac commune voisine de Villefranche où se trouvent les ruines du château de Gurson), ruisseau le Galant, affluent de l'Isle, qui naît au pied de la colline de Carsac et est traversé, comme en 1287, par « la voie publique qui conduit à Montpon » ; forêt de Lespau, dont il subsiste des restes importants. Remarquons que la période où se sont produits les empiètements et la durée de l'enquête permettent d'assigner, pour la création de la bastide, une date antérieure de quelques années à 1287.

Construite entre 1274 et 1287, la bastide de Villefranche de Lonchapt ne pouvait l'être que par le roi d'Angleterre duc d'Aquitaine et non par Philippe le Bel. Et, à défaut de la charte de coutumes, d'autres documents précisent et confirment ce fait.

A la suite d'entreprises réciproques par les gens du roi de France et ceux du roi d'Angleterre, sur leurs territoires respectifs, des mémoires furent rédigés entre 1310 et 1315 pour établir les droits de chacun. L'un de ces mémoires

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XVI (1878), p. 130 a 136.



spécifie que... « dans le lenement de Lalo, qui appartenait à Hélié de Somallac, damoiseau défunt, l'aïeul (Edouard I^{er}) de notre seigneur roi d'Angleterre duc d'Aquitaine, a construit et

fail faire la bastide vulgairement appelée Villafrancha de Lopchac »¹. Ce qui équivaut à un acte de naissance en bonne et due forme.

De plus, un registre d'hommage à Bérard d'Albret en 1342 contient un serment de fidélité fort suggestif de la « bastida de Villa Franqua » près Puynormand. En particulier, Bérard de Lebret chevalier, jure à tous les gentilshommes (dont Guilhem de Lussac chevalier), aux consuls et à tous les habitants du dit lieu de Villefranque, de respecter les coutumes et privilèges qui ont été accordés autrefois par « nostre senhor lou rey d'Angleterra duc d'Aguiayna ».

Voici la teneur de ce document en vieux gascon, dont la difficile lecture, sur des feuillets presque effacés, est due à M. Géraud Lavergne, notre secrétaire général :

*Con(ogut) que lo dotzen jour a l'intrant deu mes de decembre anno etc.. regnante serenissimo principe etc.., en la presen-
cia de mi notari etc... estantz dentz la mayson comunau de
la bastida de Vila Franqua lo noble e poderos baron mossen
Berard de Lebret cavoyr senhor deudit loc de Vila Franca filh
de Mossen Berard de Lebret cavoyr qui fo ayssi cum senher
deudeit loc de Vila Franca juret sobre la crotz e sobre le
missau dessa man dextra a totz los genlius homes e cassols e a
tot l'autre poble de la honor deud(eil) loc de Vila Franca qui
acqui presens era que ed lor sera bons leyaus e fieus eus guar-
dera de tort e d'offensa de sui e d'autruy asson leyaus poder
a bona fe eus tendra eus guardera fors e costumaz e privilegis
contengutz en l'carta lor autreyada sa en arrègre per nostre
senhor lou rey d'Angleterra duc d'Aguiayna e aqui medis
mossen Guilhem de Lussac cavoyr Maymont Reyguassa Helias
Ramon e en Poncz de Garsson daudetz mestre Helias Claver
Helias Armiar Arnaud Delorl Johan Chivaley e Aymar Vern-
han deusdeit loc de Vilafranqua jureren sobre la crotz e sobre
lo missau de lur man dextra audeit mossen Berard de Lebret
que ed lor seran bons et leyaus e fieus e hoberdientz e garde-
ran luy et sos membres... a lor loyaus podey a bona fe e en*

(1) *Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord*, t. XXXVII (1910), p. 120.

après tot lo poble de la honor de Vila Franqua qui aqui presentz era jureren soes assaber que lyveren las mans audeit Mossen Berard de Lebret que ed lor seran bons e legaus e fieus e hobedientz e guardarán lay e sos membres a lor leyan poder a bona fe de las quaus avandeitas causas e de cadauna deras l'avandeit mossen Berard de Lebret cus avandeitz cavaler escuders e cossos requereren an mi noi(ari) jus escriutz queus fessi publics instrumentz Actum fuit die anno loco et rogantibus quibus supra Testes sunt Mossen Her Espleital mossen Gilibert de Pelagrúa cavoyrs en Guassion de la Marqua n Amanieu de la Roqua en outra maneyra aperat de Mauriac daudeitz testimon(is).

Signé : Ayquem notari ¹.

La bastide de Villefranche-de-Lonchapt étant, sans contredit, une bastide anglaise, nous pouvons avancer qu'elle a été construite, très probablement, par Jean de Grailly : Sénéchal dès 1265, puis, presque constamment de 1278 à 1286, on lui doit, en Périgord, les bastides de Puyguilhem (1265), celle de Roquépine en 1283, et les bastides de Molières et de Monpazier en 1284. Cette dernière date, fertile en créations de villes nouvelles, est, en outre, celle de la naissance de Vianne, à la limite du Bazadais et du Condomois, également fondée par Jean de Grailly. Et ce doit être aussi, à très peu d'années près, celle à laquelle il a fondé Villefranche-de-Lonchapt. Sa qualité de sénéchal, une activité inlassable, plus encore le fait qu'il possédait, depuis 1278, le château de Gurson, tout proche du « tènement de Lalo », tout cela le désigne comme fondateur de cette bastide. Mieux que quiconque, il put signaler à Edouard I^{er} l'emplacement typique qu'offrait, aux confins des terres du Comte de Périgord et de l'Angoumois, le plateau escarpé d'Hélie de Somallac (ou Somoniac), [altitude : 90 m.].

Si la création d'une ville affranchie, en ces parages, réalisait les buts divers et habituels, elle posait aussi une place forte, petite mais solidement campée, à l'orée du Périgord. Cela est si vrai qu'au lieu de grouper les maisons autour de l'église, comme on l'a fait dans maintes villes

(1) Arch. dép. des Basses-Pyrénées, E 32.

neuves, on a construit Villefranche à 400 m. de l'ancienne paroisse ; la haute colline, dont le versant nord envoie ses eaux vers l'Isle et le versant sud vers la Dordogne, constituait une position remarquable et un poste d'observation particulièrement vaste, avantages militaires qui durent avoir leur poids. Et ce fut, à la lisière du Bordelais et au nord de l'Aquitaine, la bastide sentinelle anglaise, postée entre l'Isle et la Dordogne.

De dimensions modestes (280 m. de long sur 170 de large), elle dominait, de toute sa hauteur, au sud la vallée du Léchou et la châtellenie de Montravel, à l'ouest, par un autre escarpement, la route de Castillon avec la vallée de la Lidoire et le chemin de Libourne ; au nord, par une pente adoucie, la paroisse de Minzac et l'épaisse forêt de Lespau, prolongement de la Double ; à l'Est, vers l'ancien chemin de Montpon où le plateau n'offrait pas les mêmes à-pics, on flanqua, extérieurement, la bastide d'un château-fort. La description et l'importance de cet édifice sont notées dans les « Observations du Receveur des Domaines à Montpon », en 1782 (1). A peu près totalement détruit, il reste, de ce château, dans les caves, au grenier et à un angle de mur, des vestiges suffisants pour le dater du XIV^e siècle.

La bastide et le château avaient, chacun, leurs fossés propres.

Deux rues longitudinales, l'une de 8 m. de large, l'autre de 6 m., bordaient, au centre de la ville, la place dont le côté Est se trouvait fermé par une chapelle (dédiée à Ste-Anne). Une halle occupait la plus grande partie de la place ; un document de 1774 la décrit ainsi : « La charpente de la dite » halle, qui est couverte de tuiles creuses, est supportée par » 12 piliers de pierre et 6 piliers de bois, au levant de laquelle » et sous le même toit est une chambre entourée de murs. La » fermeture de la porte supportée par deux pantures fermant » à clef, y ayant, dans la dite chambre, le siège pour les » officiers de justice. » (2) A l'Ouest, au Nord et au Sud de la

(1) Arch. dép. de la Dordogne, A 72.

(2) Arch. nat., Minutes Guesperceau, 1777.

place, les maisons étaient pourvues de « cornières » ou arcades ¹. Une porte s'ouvrait, au N.-O., sur les chemins de Puynormand, Libourne et vers Montpon ; une autre, au S.-O., vers la route de Castillon (lieu-dit subsistant encore : « la Petite porte »).

Les registres paroissiaux et des actes notariés font mention d'une seconde chapelle (dédiée à St-Eloi) qui existait encore au xvii^e et xviii^e siècles. Elle était située hors les murs, mais très proche d'eux, et non loin de la porte N.-O. Des travaux effectués, en 1921, dans un petit jardin, pour construire une citerne d'essence, ont mis à jour un dallage de grands carreaux qui recouvrait des tombes ; l'une d'elles, creusée dans le roc, avec cavité arrondie pour la tête, contenait un squelette de femme et quelques débris de collier et de croix qui furent, malheureusement, dispersés ; ils auraient pu, peut-être, nous éclairer sur l'ancienneté de cette chapelle..

En dehors de la ville, et à peu de distance de la porte N.-O., se trouvent encore les lieux-dits : les Justices et la Rode. Non loin de l'église paroissiale, distante de 400 m., se trouvait le Sol de la dime (lieu-dit au Débat).

Un sceau matrice, découvert en 1852, dans le cimetière, a permis de connaître les armes de Villefranche qui étaient : « Trois léopards passant à dextre » (avec la légende : *S. Communie de Villafranca*), armes mêmes d'Edouard I^{er} d'Angleterre et de la dynastie des Plantagenets ².

Combien y avait-il de consuls ? Six, probablement, comme à Domme et à Beaumont. Le serment de fidélité de 1342, transcrit plus haut, en mentionne cinq, à la suite de trois gentilshommes, dont Guilhem de Lussac chevalier, nommé le premier.

Un marché fut institué, comme dans toutes les bastides ; François I^{er} y ajouta, sur la demande des habitants, en 1537, une foire dite Foire royale, qui se tenait le jour de la St-Roch (16 août). ³

(1) Dans le Bordelais voisin, à Sainte-Foy par exemple, on disait : « les Couverts ».

(2) De Bosredon, *Sigillographie du Périgord*, p. 48.

(3) L. Dessalles, *Histoire du Périgord*, t. III, p. 116.

Deux *Rôles Gascons* (n° 1809 et 1827) mentionnent la nomination, en 1290, d'Arnaud de la Caze, chanoine de St-Seurin de Bordeaux, comme prévôt et bailli de Villefranche. Par différentes lettres (aussi de 1290) le roi d'Angleterre autorise ce même personnage à tenir pendant quatre ans les villes et prévôtés de « Libourne et de Villafranca », avec injonction aux habitants de le reconnaître pour leur prévôt et bailli.

Vers la même date, les habitants de Villefranche demandent d'amener sûrement et librement leurs bestiaux, blé et vin au marché de la ville, ce qui leur fut accordé en 1305 ¹ ; ils priaient leur seigneur le roi (d'Angleterre) de les aider à se clore de murailles, de les autoriser à construire une maison de ville et de faire expulser les Juifs « hors du lieu de Villefranche ² ». Les Juifs furent chassés de toute la province par mandement du roi d'Angleterre du 12 avril 1305. Dans son *Histoire du Périgord*, M. Escande place Villefranche-de-Lonchapt au nombre des 32 villes entourées de murailles fortifiées au xiv^e siècle ; un acte de 1650 environ, fait mention des « douhes et fossés de la ville » ³ ; en 1824, le consciencieux historien de Verneilh, décrivant « cette petite ville ancienne », écrit : « son enceinte actuelle, dont la forme est celle d'un carré long flanqué de tours, ne remonte pas au delà de l'époque anglaise. ⁴ » Les terres et jardins situés au Sud et en contre-bas de l'agglomération, sont désignés au cadastre et dans le langage courant par l'appellation : « Sous la ville » (Sous les remparts de la ville).

La maison de ville fut accordée et construite, puisque le serment de fidélité de 1342, ci-dessus transcrit, est prêté « dans la maison commune ». Un grand immeuble, qui subsiste aujourd'hui, avec murs anciens et tour d'angle fortement engagée, située au N.-O. de la place, pourrait bien avoir été la maison de ville (maison Bernardie).

En 1305, le roi-duc accorde à « ses gens de Villafranca » une maison à démolir dans sa « propre forêt de Lespaut

(1) *Rôles gascons*, n° 4770. — Dessalles, *op. cit.*, t. II, p. 90.

(2) Cuampollion-Figeac, *Lettres des rois et des reines* et Dessalles, *op. cit.*

(3) Arch. partic. de Villefranche.

(4) *Histoire de l'Aquitaine*, t. I, p. 404. — Voir aussi Eulart et Joanne.

pour construire une chapelle dans la ville. ¹ » Elle fut construite, nous l'avons dit, sur le côté Est de la place. Elle était indispensable puisque l'église paroissiale se trouvait, depuis la création de la bastide, à l'extérieur de celle-ci et à plus de 400 m. Malgré de nombreuses réfections, cette chapelle, dédiée à Ste-Anne, conserve des vestiges très nets du XIV^e siècle ².

L'échange bien connu de 1301 fournit d'intéressantes précisions pour Villefranche-de-Lonchapt. Par cet acte, cette bastide fut cédée, avec la châtellenie de Puynormand et d'autres terres et bastides, par Philippe le Bel au Comte de Périgord. Ce document est, sans aucun doute, la cause de l'erreur commise par le V^e de Gourgues, et signalée par nous en tête de cette étude. En effet, Philippe le Bel ne détenait Villefranche-de-Lonchapt que depuis la confiscation qu'il fit, au détriment du roi d'Angleterre, de la Guyenne, en 1293, notre bastide étant déjà fondée depuis plusieurs années.

Dans cet échange, l'estimation de « Villefranche de Loupchat » est de 103 livres 3 sols (en monnaie chapetoise), plus 515 livres pour les édifices et les bois. On comptait 260 feux, soit environ 1300 habitants. Il y avait 2 familles possédant 35 livres de rente et 13 autres, habitant hors de la localité, jouissant de 1000 livres de rente ³.

La Châtellenie

Villefranche avait été érigée en châtellenie ; celle-ci comprenait seulement deux paroisses : Villefranche et Minzac qui, en raison de leur contiguïté, avaient été déjà réunies au 12^e siècle, pour le prieuré.

L'étendue totale de cette châtellenie était d'environ 4070 hectares.

Ses limites, qui suivaient surtout des cours d'eau, ont été respectées par les décrets de 1790. Notons cependant que Minzac, beaucoup plus étendu que Villefranche et qui l'entourait au nord et à l'ouest, a subi deux amputations au

(1) *Rôles gascons*, par Ch. Bémont, t. III, n° 4808.

(2) *Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord*, t. LXXV (1948), p. 162.

(3) Dessalles, *op. cit.*, t. II, p. 84-85.

début du xx^e siècle ; une petite partie, au S.-O., bordant le ruisseau la Gueyraude (limite de la seigneurie de Castillon), a été rattachée à la commune de Montpeyrroux. Une partie importante, au nord, bordant l'Isle (limite de la seigneurie de Montpon), a été érigée en commune (Moulin-Neuf). A l'ouest, la limite séparative de la seigneurie de Puynormand, indiquée par la carte de Belleyrne, est devenue celle du département de la Gironde. Le minuscule ruisseau le Léchou a conservé son importance : limite, dans le passé, de la châtellenie de Montravel au sud de Villefranche, il l'est, aujourd'hui, de la commune de Montpeyrroux ; il a été longé par la ligne de démarcation allemande, en 1940, de sorte que Villefranche était en zone occupée tandis que Montpeyrroux restait en zone libre. A l'est, la limite de la châtellenie suit, en grande partie, le ruisseau le Galant (cité dans l'enquête de 1287), coupe la route de Montpon, traverse des bois et rejoint à nouveau le Galant pour finir à l'Isle. Elle laissait à sa droite la seigneurie de Gurson, puis celle de Montpon.

Voici, d'ailleurs, comment les confrontations sont indiquées dans un procès-verbal d'estimation de la seigneurie en 1774 : « La dite terre de Villefranche confronte du levant à la Juridiction de Montravel, le ruisseau du Léchou entre deux ; aux domaines du château de Gurson et à la terre du dit Gurson, le ruisseau Galant entre deux ; du midy en partie à la Juridiction de Castillon, le ruisseau la Queyraude entre deux ; le restant du midy et entier côté du couchant à la terre de Puynormand, les ruisseaux de Coudot et de Corbarieu entre deux ; et du nord à la paroisse de Gours, le ruisseau de la Rougère entre deux, et par enclave à la rivière de l'Isle, »¹

Le fouage de 1365 indique, pour Villefranche, 131 feux, et pour Minzac, 61.

Dans les *Rôles des Bans et Arrière-Bans de la Noblesse du Périgord, de 1689 à 1692*, par M. le Comte de Saint-Saud, nous relevons, pour la châtellenie de Villefranche, comme nobles et privilégiés :

Théophile Dolède ou d'Aulède, écuyer, s^{rs} de Lespau, et

(1) Arch. nat. ; Minutes Guespèreau.

atissi de Lesparre (maison noble dans Minzac) et de Lalande ;

François de Saint-Jean, écuyer, sieur de Mondésir (maison noble dans Villefranche) ;

Les damoiselles de Soubie ;

Gabriel de Ségur, écuyer, seigneur de Minzat, sieur des Landes, de Minzac, de la maison noble de St-Antoine du Pizou ;

Pierre de Beaupoil, écuyer, sieur de Latour ;

Pierre Douhet, conseiller référendaire au Parlement, sieur de Boisrond.

Les revenus de la châtellenie (qualifiée de baronnie depuis 1602) furent donnés à bail, en 1734, par M^{re} Charles-Armand « de Gontaut de Biron, à M^e Jean Mestivier, conseiller du « roi et receveur des consignations de la juridiction de « Montravel, pour neuf années, moyennant la somme de « 705 livres pour chacune année. » Le preneur devait jouir, notamment, du droit de pêche sur la rivière de l'Isle ¹.

Les possesseurs de Villefranche

Dès 1303, la Guienne fut solennellement restituée, par Philippe le Bel, à Edouard I^{er} d'Angleterre, dans l'église de St-Emilion, en présence des nobles et des bourgeois de toute la contrée ². Le Comte de Périgord, ainsi dépouillé de Puynormand, Villefranche et autres domaines, protesta. Pour le dédommager, Philippe le Bel essaya de lui faire attribuer, par le roi d'Angleterre, mille livres tournois sur le revenu des terres de Villefranche et Puynormand ³ ; cette proposition aurait peut-être été suivie d'effet, mais, dans la lutte d'influences qui ne manqua pas, alors, de se produire, un Héliac Audoin, pourvu en 1316, par Edouard II d'Angleterre, des baillies de Puynormand et Villefranche, se lia avec des partisans français. Dénoncé au roi anglais par une lettre des maire et jurats de Bordeaux, il fut remplacé par des officiers plus sûrs et, le 8 mai 1318, ces deux seigneuries

(1) *Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord*, t. LXVI (1939), p. 585 (Arch. nat. Dossiers Biron).

(2) Guignard, *Histoire de Castillon*, p. 50.

(3) Dessalles, *op. cit.*, t. II, p. 92 et 93.

furent définitivement annexées à la couronne d'Angleterre ¹. Philippe le Bel donna au Comte de Périgord d'autres compensations.

Par Lettres du 1^{er} mai 1330, confirmées le 24 septembre 1334, Edouard III donna à Bérard I^{er} d'Albret, dévoué à sa cause, la châtellenie et la bastide de Villefranche. Ces Lettres sont renouvelées en 1340 et confirmées en 1341 ². (C'est ce qui nous vaut le registre d'hommages à Bérard d'Albret de 1342, conservé aux Archives de Pau). Ces libéralités successives récompensaient le zèle, inébranlable en dépit de la malédiction paternelle, de ce seigneur gascon envers le roi anglais. Et c'est par les Anglais qu'il fut fait chevalier, ainsi que son fils, Bérard II, en 1345, à la bataille d'Auberoche, défaite française.

Le 8 mai 1366, Bérard II d'Albret étant devenu suspect, et Jean de Grailly (III) ayant fortement intrigué en faveur des descendants d'Elie de Castillon, Edouard III révoqua les Lettres promulguées en faveur de Bérard et de son fils et « retint sous sa main Puynormand et la bastide de Villefranche ³. » Mais, soucieux de recouvrer un vassal et un partisan dans la Guienne, de plus en plus disputée, il fit mainlevée de ces terres en faveur de Bérard d'Albret, le 6 novembre 1369 ⁴ ; Lettres renouvelées et promulguées le 1^{er} avril 1373.

Bérard III, légataire de Bérard II, enclin au parti des Français, perdit tous les biens de son prédécesseur en 1404 ⁵.

Et lorsqu'après la guerre de Cent ans, les Anglais furent chassés de France, c'est au duc de Guienne, frère de Louis XI, que Charles II d'Albret rend hommage, en 1470, pour nombre de seigneuries, dont Villefranche ⁶. Entraîné dans la conjuration de Jean d'Armagnac, Charles d'Albret fut dépouillé de ses biens et condamné à mort (1472). Dès l'année

(1) Catalogue des Rôles gascons.

(2) Rymer, *Foedera*, t. V, p. 790 ; — Arch. dép. des Bses-Pyrénées, E 202

(3) Rymer et Catal. des Rôles gascons.

(4) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIII (1883), p. 468 et suiv.

) Guinodie, *Histoire de Libourne*, art. Vayres.

(6) *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV (1863), p. 454.

suivante, en juin 1473, Louis XI donna à Alain d'Albret les terres confisquées sur son grand-père, au nombre desquelles étaient « Vaires, Puynormand et Villefranque de Loupchac. » Ce même Alain d'Albret (surnommé le Grand) rendit hommage à François I^{er}, en 1515, pour raison d'une foule de villes et seigneuries dont « Puynormand et Villefranque ¹ ». Il fit don à son petit-fils, Henry II d'Albret roi de Navarre, en 1520, des « seigneuries de Puynormand et de Villefranque pour l'entretien de sa maison ². »

Erigée en duché (1550-1556), la sirie d'Albret reçut le droit d'avoir quatre sièges sénéchaux. A l'un d'eux, Castelmoron, devait ressortir la terre et la seigneurie de Villefranque ³. Dès lors, et jusqu'à la Révolution, les actes notariés portent au préambule : Villefranque en duché d'Albret.

Par la filiation des sires d'Albret, Henri de Navarre devint seigneur de Villefranque. Le 19 décembre 1580, par acte passé « au bourg et dedans le château de Coutras en Bourdelois », il aliéna, en faveur de Messire Estienne de Gontault de Saint-Genyès et Puissante Dame Philippe d'Eydie de Ribéral, sa femme, la « terre et chastellenye, seigneurye et jurisdiction de Villefranque et Minzac » pour 4.811 écus deux tiers. Mais sa sœur, Catheriné de Navarre, exerça son droit lignager et les acquéreurs durent consentir la rétrocession, dès 1582, moyennant remboursement du prix ⁴. C'est pourquoi, peut-être, Henri de Navarre leva, à cette date, 3.666 écus sur Puynormand et Villefranque « pour frais de guerre ⁵. »

Mais ne voulant pas abuser des impositions, il dut engager, à maintes reprises, les seigneuries de son domaine. Il les vendait « à pacte de rachat » à des partisans dévoués qui mettaient, de la sorte, à son service, leurs écus comme leur vie. Ainsi fait-il des châtellemies de Puynormand et de Villefranque qu'il cède, en 1590 (étant devenu, depuis peu, roi de

(1) Id., t. VI (1864), p. 193 et t. III (1861-62), p. 215.

(2) Arch. dép. des Bses-Pyrénées, E 204.

(3) Le P. Anselme, t. IV, p. 506.

(4) Arch. dép. des Bses-Pyrénées, B 1868 et *Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord*, t. LXXI (1914), p. 48.

(5) Arch. des Bses-Pyr., B. 1522 (ordonnance d'Henry III).

France) à Jacques Nompars de Caumont, baron de la Force, son lieutenant-général au royaume de Navarre, pour en jouir « jusqu'à final paiement de 28.000 écus dont il lui est redevable pour ses débours et ses services ¹. »

Puis, le 27 octobre 1602, il vend, cette fois « à perpétuité et à jamais » la « ville et paroisse par entier de Villefranche de Luchapt et de Minzac en Périgord » à Jehan Dubosc, escuyer, seigneur de Canteloup, pour 24.000 livres, plus 1.200 livres pour le droit de vinage ; les dites sommes payées « en pistoles d'or, testons et autre bonne monnaie blanche bien comptée et nombrée ». Cet acte passé « en la ville de Bergerac et logis du Lyon d'or », pardevant Fontaneau, notaire royal, précise que le seigneur acquéreur jouira de cette seigneurie « soit en titre de baronnie, chastellenie ou seigneurie, avec tous droits de justice haulte, moyenne et basse », plus cens, rentes et droits divers ; y compris aussi tous les hommages pouvant être dûs à sa dite Majesté « et particulièrement l'hommage dû par Jehan d'Aulande à raison de la forest de Lespau, qui est d'un fer de lance doré èz muance de seigneur ou vassal ». Réserve est faite de « l'hommage-lige et serment de fidélité que le seigneur de Canteloup ou les siens seront tenus de rendre à sa dite Majesté ou à Madame sa dite sœur et à leurs successeurs audit duché d'Albret ². »

Un titre nouveau s'ajoute donc, maintenant, à notre seigneurie, celui de baronnie qu'elle gardera jusqu'à la Révolution. Possesseur de cette terre en 1602, le seigneur de Canteloup, d'origine bourgeoise et de noblesse récente, put ajouter à ses titres nobiliaires celui de « baron de Villefranche », et il n'y manqua pas.

Dernier Comte de Périgord, Henri IV réunit cette province à la couronne de France par Lettres patentes de 1607.

Louis XIII céda le duché d'Albret à la Maison de Bouillon, en échange de la principauté de Sedan, en 1642. C'est de Monseigneur le Prince de Bouillon que Messire Jean Baptiste-Gaston de Foix, Comte de Fleix, obtint cession et transport

(1) Guinodie, *op. cit.*, t. III, p. 240 et Mémoires du duc de La Force, t. I, p. 102.

(2) Arch. des Bses-Pyr., B 1919.

du droit de prélation et retrait féodal, à son profit, sur la terre de Villefranche, dépendant du duché d'Albret (8 novembre 1644)¹. Il put ainsi se faire faire revente, par le sieur de Lanau, successeur du sieur de Canteloup, « de la baronnie de Villefranche de Lonchat et Minzac », moyennant 23.978 livres tournois, le 9 mai 1645, devant de Recaudon notaire royal à Bordeaux². La cession de 1644 et la revente de 1645 furent, assurément, négociées par le père de l'acquéreur, Frédéric de Foix Comte de Gurson, qui ne cessa d'agrandir ses domaines pendant que ses fils guerroyaient pour le roi de France. Le dit Jean-Baptiste-Gaston de Foix, seigneur de Villefranche en 1645, devait être tué dès l'année suivante au siège du fort de Mardick (près Dunkerque, ancienne Flandre). Son fils aîné lui succéda et la baronnie de Villefranche resta dans les mains des Foix-Gurson jusqu'en 1714. A cette date, le dernier d'entr'eux, mort sans postérité, légua ses seigneuries périgordines au Maréchal duc de Biron³. Après la mort de celui-ci (1756) et de longues années d'indivision entre de nombreux héritiers, ces seigneuries furent vendues aux enchères devant Guespereau, notaire au Châtelet, en 1777. François de Belcier, seigneur de Crain, acquit celle de Gurson, plus « la terre et baronnie de Villefranche » comprenant un château seigneurial, les cens et rentes, droits de justice haute, moyenne et basse, le greffe, le droit de boucherie et le droit exclusif de chasse, moyennant 40.150 livres pour Villefranche. Il était spécifié que toutes les terres de cette seigneurie relevaient du roi en plein fief, foi et hommage⁴.

Un document de 1782, contenant réclamations réciproques entre le seigneur de Belcier et le Receveur des Domaines à Montpon, prouve que les droits du roi et ceux du seigneur engagiste étaient fort embrouillés à cette époque où les tenanciers eux-mêmes s'efforçaient de les amoindrir⁵. Et la dernière manifestation des habitants de Villefranche, avant 1789, fut de soutenir, contre le seigneur de Belcier, qu'ils

(1) Arch. nat., T 479-27 (Dossiers Biron).

(2) Id.

(3) Le P. Anselme, t. III, p. 389.

(4) Arch. nat., Minutes Guespereau.

(5) Arch. dép. de la Dordogne, A 72 (Montpon).

relevaient directement du roi ; ils réclamèrent même l'érection d'un siège royal, avec création d'offices pour le service de ce nouveau tribunal (1787) ¹.

François de Belcier, dernier seigneur de Villefranche, fut décapité le 23 juin 1794 à Bordeaux, sur la petite place qui porte encore son nom ².

Les guerres anglaises

Il est incontestable qu'en raison de sa situation géographique et militaire en Guyenne, la bastide de Villefranche de Lonchapt a été intimement mêlée aux interminables guerres anglaises. Ce que l'on appelle communément « la guerre de Cent ans » a été, en réalité, un conflit, tantôt sournois, tantôt armé, d'au moins deux siècles, et plus souvent trois, en Périgord. Mais, entre la date où le château de Gurson fut abattu par ordre d'Henri III d'Angleterre (1254) et la bataille libératrice dite de Castillon (1453), les fluctuations diverses ont laissé, pour notre bastide, assurément plus de destructions que de documents.

Un vieil almanach prétend que Villefranche fut assiégée par le Prince Noir ; celui-ci aurait été enfermé dans le château, affirme la tradition orale. Assertions sans valeur tant qu'elles sont sans preuve.

Ce que l'on peut, par contre, affirmer, c'est une participation inévitable de Villefranche aux hostilités en raison du rôle actif des sires d'Albret. On vit ceux-ci ardents à la lutte, d'abord dans l'un ou l'autre camp, puis fixés ensuite dans celui du roi de France, à partir de 1370.

Le 19 mai 1383 une trêve fut signée entre le roi d'Angleterre et le sire d'Albret (Bérard III) ; le sénéchal d'Aquitaine, prenant « avis, conseil et assentiment » des seigneurs dévoués à la cause anglaise, et de « Coston capitaine de Puy de Chafus », déclare que la trêve sera respectée « tôt prumeyrament à..... Vilafranqua, Puynorman, Sent-Magne etc. ³ » Mais cette trêve dura deux ans !

(1) Arch. dép. de la Gironde, C 825.

(2) Vivie, *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, t. II, p. 247 (et tradition familiale).

(3) Arch. hist. de la Gironde, t. III, p. 278.

Le château de Gurson fidèle aux Anglais, la forteresse de Puy-Chalus presque constamment tenue par eux, le siège de Montpon en 1371, les villes de Sainte-Foy, Castillon, Saint-Emilion prises et reprises, Puynormand, toujours nanti d'une garnison, assiégé en 1420 (pour ne citer que les lieux très voisins de Villefranche), tout cela montre assez que notre région était au cœur des combats. La position frontière de Villefranche et sa valeur comme point stratégique ne purent que la rendre plus enviable, donc plus disputée. En 1404, le sénéchal anglais à Bordeaux mande aux villes de Libourne et de Saint-Emilion que « pour se préserver de tout danger, il est nécessaire de fournir des vivres et munitions de guerre à Autany, capitaine de Puy de Chalus ¹ ». En 1407, une nouvelle trêve est accordée par le sénéchal de Guyenne aux seigneurs du Bordelais et du Bazadais qui tiennent le parti du seigneur d'Albret ; elle comprend, entre autres noms, « lo loc de Puchnorman, Bilafranqua pres Puchnorman, lo Puch de Chalus ² ». Un autre document du ^{xv}^e siècle nous fournit la liste « des places, terres et seigneuries appartenant à monseigneur de Lebret, lesquelles sont à présent occupées par les Anglais. Premièrement : le lieu de Puy-normant a toute sa chastellenie, rentes etc.... le lieu de Villefranche, près du dit Puynormant, avec toute sa seigneurie, rentes, droitz, devoirs, hommages, questes et autres dépendances, le lieu de Vayres, etc...³ »

En 1452, à la veille de la bataille de Castillon, les pillards anglais trouvaient encore refuge à Gurson ⁴.

A noter qu'il existe, dans la commune de Saint-Martin-de-Gurson, (ainsi qu'à Saint-Sauveur-Lalande, près Montpon), un chemin dit « de Talbot » qui reliait le château-fort de Puy de Chalus à celui de Gurson.

Les destructions et la misère qui désolèrent la Guyenne au ^{xv}^e siècle, si souvent décrites, se manifestent aussi à Villefranche. Ses églises furent comprises dans un projet de

(1) Guinodie, *op. cit.*, p. 75. — Arch. comm. de Libourne.

(2) *Arch. hist. de la Gironde*, t. VI (1864), p. 219.

(3) *Id.*, t. II (1860), p. 169.

(4) Dessalles, *op. cit.*, t. II, p. 458.

restauration, par les moines de la Sauve, en 1463¹. Sa population avait suivi le triste sort commun ; les batailles et les dévastations, auxquelles s'était ajouté la terrible peste, l'avaient fort amoindrie. Elle comptait 260 feux en 1301, 150 environ en 1342 et 131 seulement en 1365. Ce dernier chiffre ne put que s'abaisser fortement au xv^e siècle.

Les guerres religieuses

Au xvi^e siècle, les guerres religieuses ensanglantèrent à nouveau la région de Villefranche. Sous l'influence des Albret, Bergerac, Sainte-Foy, Castillon devinrent vite des foyers de la Réforme.

Certes, en 1557, lors du passage du roi et de la reine de Navarre à Périgueux, il fallut exercer des poursuites contre les consuls de Villefranche-de-Lonchapt « qui se refusaient à payer leur part de la somme avancée par la communauté de Périgueux au général Secondat, chef de l'escuyerie de Jeanne d'Albret² » ; mais, en 1561, Villefranche faisait venir, pour les prédications, le pasteur Morin Maillet de Castillon³. Les seigneurs de Lespau et de Minzac avaient embrassé le calvinisme, et Puynormand avait son église réformée.

Le *Plan général de la juridiction de Montravail, au xviii^e siècle*⁴ indique un « cimetière de la R.P.R. » (religion prétendue réformée) dans la paroisse de Montpeyroux, qui jouxte celle de Villefranche. Assurément celle-ci avait le sien, que n'indique pas le cadastre.

La tradition orale nous rapporte que « ceux du château de Puyfromage (dans Saint-Cybard, Gironde) se battirent contre ceux de Gurson ». Montpon, Castillon, Sainte-Foy et Mussidan subirent des sièges répétés. Il n'est pas douteux que Villefranche ait connu un destin analogue. Mais, signalons ici que « le siège de Villefranche de 1577 », est attribué par erreur à notre bastide par divers auteurs. Ce fait mémorable, conté en détails dans les Mémoires de Sully, concerne, de façon certaine, Villefranche de Périgord.

(1) Cirot de la Ville, *op. cit.*

(2) Arch. comm. de Périgueux, CG 101 (aux archives de la Dordogne).

(3) Gaulhier, *Histoire de la Réformation en Guyenne*.

(4) Arch. dép. de la Gironde (Plans reliés).

Bientôt, les abbayes et prieurés étaient saccagés de toutes parts (Montcarrel, Bonnefare, Saint-Claud et Saint-Avit de Fumadières, ces deux derniers situés à 4 kms à peine de Villefranche); pillés ou détruits, les châteaux de Francs, Puynormand, Mattecoulon (dans Montpeyroux); celui-ci, demeure de Bertrand de Montaigne, frère du philosophe, fut dévasté à plusieurs reprises par les protestants; son possesseur fut obligé de le fortifier pour protéger les siens. En 1585, les partisans du Béarnais occupaient « Puynormand, Francs et autres villages voisins ¹ ». Ils tenaient également, à cette date, Montravel et Minzac; ce dernier château qualifié de « fort », fut pris, en 1586, par Mayenne, repris ensuite par Turenne ². La bataille de Coutras (1587) suffirait à elle seule pour attester la présence active et destructrice des troupes armées dans notre contrée. Ainsi fut, en grande partie, démolie l'église de Cornemps (Gironde, à 8 kms de Villefranche). Et c'est de Coutras qu'Henry de Navarre, après avoir couché à Vayres, s'en vint « dîner à Puynormand, souper et coucher à Montaigne », et de là, gagna Sainte-Foy ³.

Les Comtes de Foix seigneurs de Gurson, demeurés catholiques, guerroyaient et mouraient pour Henry de Navarre.

Aux ruines sans nombre, aux terres saccagées et incultes, s'étaient ajoutées la peste et la famine. Et les ravages amoncelés, décrits par Montaigne, dont le château est à 10 kms de Villefranche, valent assurément pour cette bastide.

Les dernières manifestations des religionnaires, dites « guerre de Rohan », agitèrent encore la Guyenne au début du xvii^e siècle. C'est à Villefranche (août 1615) que se réunirent, à l'instigation de Jean de Favas, l'un des plus violents boule-leux du Bordelais, les principaux seigneurs protestants qui fomentèrent ces nouveaux troubles ⁴.

Un procès-verbal de la « Vizite faite par Monseigneur (de

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV, p. 293.

(2) A. d'Aubigné et *Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord*, t. XXIX (1902), p. 300.

(3) *Lettres missives et Itinéraires*.

(4) *Mémoires de la Force et Mémoires de Rohan*.

la Béraudière) en la ville de Villefranche le 22^e d'octobre 1624 » mentionne le triste état des églises de Villefranche et Minzac, après les guerres religieuses. L'église paroissiale est trouvée « en très mauvais état, le clocher entier et partie « d'icelle esglise toute découverte et sans aucun ornement « fors seulement un petit callice de cuivre où la coupe « sullement est d'argent, un missel du (la suite est illisible)... « dans la place de ladite ville est une chapelle très belle du « nom de Sainte Anne sur laquelle ils ont fait mettre la « charpente et fait amener partie du tuille pour la recouvrir » ; quant à la cure de Minzac « l'avons trouvée toute découverte et ruinée sans aucune sorte d'ornement ni de porte ¹ ».

De ce document, on peut conclure que l'église de Minzac a été la plus gravement atteinte. Placée tout près d'un immeuble, qui fut très probablement le château, sur une éminence et à un carrefour de routes dont l'une conduit de Villefranche à Puynormand, on peut émettre l'hypothèse qu'elle fut, comme tant d'autres églises à cette époque, transformée en fort, ce « fort » que se disputèrent Turenne et Mayenne en 1586. L'église de Minzac ayant été entièrement reconstruite en 1878, son architecture ne fournit aucune indication à ce sujet.

On peut constater, aussi, que les habitants de Villefranche s'empresaient de remettre en état, tout d'abord, la chapelle de leur bastide.

Que reste-t-il de la bastide de Villefranche-de-Lonchapt ?

Le géographe de Belleyme avait pu, vers le milieu du xviii^e siècle, faire un tracé très net de Villefranche avec ses murs, tours, portes et son château. En vue de la vente aux enchères de cette seigneurie, il fut apposé des affiches dont « le procès-verbal d'apposition en la ville de Villefranche » du 21 juin 1775, précise qu'il fut mis copie de la dite affiche « contre la principale porte d'entrée du château, une à la porte d'entrée de l'église paroissiale, une contre la porte d'entrée de la porte du dit Villefranche où se tiennent les audiences de

(1) Reg. paroiss. de Villefranche.

« la juridiction, et une contre un des piliers de la halle et place publique ¹ ».

Les siècles et les guerres avaient donc laissé, malgré des dégâts certains, sa silhouette moyenageuse à la petite ville-forte du XIII^e siècle. Et, en 1824, M. de Verneilh, nous l'avons dit plus haut, put décrire l'enceinte flanquée de tours de Villefranche.

La destruction quasi totale de son aspect ancien, commencée aux dures époques de son histoire, a été accélérée et consommée au siècle dernier. Plusieurs routes neuves importantes, divers bâtiments communaux (dont la gendarmerie), l'aménagement moderne de bien des maisons sont, évidemment, cause de la disparition des portes et des pierres séculaires ². La halle a été démolie en 1889. Des remparts, mentionnés encore il y a moins de cinquante ans, il ne subsiste que de maigres vestiges ; nous avons vu, nous-même combler récemment des restes de douves (qu'on appelait « la doue ») au N.-O., et une base de muraille à l'angle N.-E. (maison Fraisse).

Mais ce qui demeure, de cette bastide, c'est sa situation remarquable, au sommet d'un plateau particulièrement escarpé, d'où l'on domine un immense panorama. Et ce site justifie sa fondation ³.

L. GARDEAU.

(1) Arch. Nat., Minutes Guesperau (1777).

(2) Signalons, pour les chercheurs à venir, qu'une grande pierre avec inscription a été employée, en 1927, dans un mur de la maison de M. Darthe, forgeron, située à quelques mètres de l'emplacement de la porte N.-O.

(3) Le présent travail a fait l'objet d'une communication au Congrès d'Études régionales de Périgueux, le dimanche 5 juin 1949.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXXVI

	Pages.
Statuts et règlements de la Société.....	5
Tableau des membres.....	10
PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES-RENDUS	
Séance mensuelle du jeudi 6 janvier 1949.....	43
— — 3 février.....	47
— — 3 mars.....	51
— — 7 avril.....	65
— — 5 mai.....	69
— — 7 juillet.....	121
— — 4 août.....	127
— — 1 ^{er} septembre.....	130
— — 6 octobre.....	157
— — 3 novembre.....	162
— — 1 ^{er} décembre.....	166
Assemblée générale du jeudi 2 juin.....	73
Les cérémonies du 75 ^e anniversaire de la Société (2 juin 1949).....	75
Le Congrès d'Etudes régionales de Périgueux (4, 5 et 6 juin 1949).....	62
MÉMOIRES ET DOCUMENTS	
Maxence BIBIÉ, L'esprit public dans une commune rurale de la Dordogne sous la Deuxième République.....	143
Colonel BOUET, Les travaux de campagne de Giverzac près de Domme.....	110
Franck DELAGE, Gisement préhistorique de la Combe de Laborie à Valojoux.....	97
M ^{lle} DESBARATS, Note sur un tableau de l'église de Trélis sac.....	113
L. DESGRAVES, L'élection de Sarlat, sa création (1586- 1636), ses limites et sa situation dans la première moitié du XVII ^e siècle.....	132
Joseph DURIEUX, Périgourdins à la campagne de Russie..	58

M ^{me} GARDEAU, Villefranche-de-Lonchapt.....	190
Abbé GLORY, Tombe moyenageuse du Ruth.....	171
D. PEYRONY, La grotte de la Grèze, comm. de Marquay .	55
Marcel SECONDAT, Les tombes du Ruth.....	169
Jean SECRET, Églises en Dordogne de l'ancien diocèse de Cahors.....	173

VARIA

M. DÉROULÈDE, L'esprit d'humanité et la notion de valeur humaine dans les écrivains périgourdiens.....	147
D ^r MOUSSON-LANAUZE, Représentants de la Dordogne à l'Assemblée Constituante de 1848.....	153

BIBLIOGRAPHIE

D. Peyrony, <i>Le Périgord préhistorique</i> . Essai de géogra- phie humaine (Marcel BOURGON).....	155
F. Windels, <i>Lascaux « Chapelle Sixtine » de la Préhis- toire</i> (J. SECRET).	118

ILLUSTRATIONS

Outils en silex et os de la grotte de la Grèze.....	56
Industrie lithique de la Combe de Laborie.....	•
..... 99, 102, 105,	109
Plan des approches de Giverzac.....	112
Saint Caprais d'Agen (Tableau de l'église de Trélissac)...	114
Blason de la famille Veyrel.....	115
Position des tombes du Ruth.....	169
Tombe et squelette moyenageux du Ruth.....	172
La bastide de Villefranche, d'après la carte de Belleyme..	196
Plans des églises de Simeyrols, Paulin, Carluet, et de Salignac.....	182